

L'Émancipation

syndicale & pédagogique

Les mauvais
jours finiront

**Pour nos retraites : Généraliser la grève,
en étendant la mobilisation**

**Dossier laïcité 2^{ème} partie : fondamentaux,
récupération et abandon**

décembre 2019

04

Le numéro : 5 €
CPPAP 0921 G 85401
ISSN 1764-2302

**Les grèves
seront féministes
ou ne seront pas !**

**L'Émancipation
syndicale et pédagogique**

10 numéros par an

Éditeur

Les ami·e·s de l'Émancipation
syndicale et pédagogique

Directeur de publication-gérant

Raymond Jousmet
7 rue des Loriots 17180 Périgny
Tel : 05 46 44 90 26

Écrire à : redaction@emancipation.fr

Équipe revue :

Pierre Bergès, Hélène Bertrand,
Annick Champeau, Rosine Charlut,
Quentin Dauphiné, Martine David,
Raymond Jousmet, Françoise Hönle,
Joëlle Lavoute, Émmanuelle Lefèvre,
Marie-Line Novello, Éliane Paul-Di-Vincenzo,
Jean-Denis Peypelut, Karine Prévot,
Pierre Stambul, Olivier Vinay.

Impression :

ÇAVA EXPRESSIONS
114 rue de Meaux 75019 Paris
Tel : 01 43 58 89 68

Dépôt légal en cours

Site : <http://www.emancipation.fr>

Appel à contributions pour le n°05

Toutes vos contributions sont bienvenues.
Adressez vos témoignages, analyses, réactions,
réflexions, outils pédagogiques, dessins,
photos... à redaction@emancipation.fr
Date limite d'envoi pour le numéro
de janvier avant le 22 décembre 2019.

Les manifestations des 23 et 25 novembre ont réuni quelque 150 000 personnes dans toute la France. Des cortèges dynamiques, jeunes et pour beaucoup radicaux ont porté cette déferlante, qui témoigne d'un renouveau des luttes féministes, une nouvelle "vague" avec laquelle il faut désormais compter. Réuni notamment sur la question des féminicides et autour de la vague #metoo, le mouvement s'ancre dans un double contexte, national et international.

À l'international, la question des féminicides et des violences faites aux femmes a commencé à mobiliser très massivement en 2017 avec le mouvement *Ni Una Menos* en Argentine, bientôt rejoint par l'Espagne, le Brésil, puis la Belgique, la Suisse... En plus des revendications relativement unifiantes – qui ne sauraient néanmoins masquer la diversité de revendications en leur sein – ces mouvements ont porté haut la question de la grève des femmes. Grève du travail productif bien sûr, mais également grève du travail reproductif (travail domestique, travail du care...), qui reste encore, en dehors de la sphère du travail productif, très massivement fait par des femmes.

Si l'il s'agit de dénoncer par là les inégalités, ces revendications donnent de la visibilité à l'idée selon laquelle, en dehors du travail salarié et en son sein, les tâches de reproduction (soin des autres, prise en charge des enfants, entretien domestique...) sont portées par des femmes, et qui incarne le croisement des oppressions capitalistes, racistes et patriarcales.

En France, la question des féminicides cristallise également les revendications des mouvements féministes, mais la question de la grève peine davantage à prendre. Si des appels se font entendre autour du 8 mars, la construction d'une grève féministe restait encore un horizon lointain il y a quelques mois. Mais des collectifs commencent à s'emparer de la question de la grève des femmes, notamment dans la perspective du 8 mars, sur des bases similaires à celles des mouvements internationaux. Cette question de la grève est d'autant plus importante qu'elle ancre ces mouvements dans la nécessité de devenir contraignants pour le gouvernement et l'économie. Et la question de la culpabilité de l'État ne fait plus débat au sein des cortèges féministes, tout comme celle de la nécessité de penser un autre système fait son chemin.

Difficile de ne pas relier cette détermination et cette transformation du mouvement féministe au contexte du mouvement social des Gilets jaunes, qui a mobilisé beaucoup de femmes, et qui a rendu davantage visible encore la question de leur précarité. Difficile aussi de ne pas faire le lien entre cette précarité, les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes et la question de la réforme des retraites, qui s'annonce destructrice pour chacun·e mais en particulier pour les femmes dont les carrières sont plus marquées par les interruptions, les temps partiels... Sans compter qu'elles partent avec des salaires de 20 % inférieurs à ceux des hommes.

Déjà les collectifs s'organisent ; dans les manifestations fin novembre, les revendications, les tracts qui appelaient à construire la grève du 5 jusqu'au retrait de la réforme étaient nombreux. Il faut compter avec la construction du mouvement féministe désormais, dont la convergence avec le mouvement social est évidente.

**Construisons et renforçons ces liens et cette convergence,
le mouvement du 5 et ses suites seront féministes !**

**Karine Prévot,
le 30/11/2019** □

Pour le retrait du projet de retraite par points

Généraliser la grève, en étendant la mobilisation

Pour étendre la mobilisation, il faut partout, sur les lieux de travail ou d'étude, dans les villes, dans les syndicats continuer à montrer que le projet des retraites à points Macron Delevoye, créerait de telles régressions pour tou-tes et qu'ils livrerait les fonds des caisses de retraite à la spéculation des gouvernements, de la finance et des fonds de pension étrangers. Il n'est donc ni amendable ni négociable. Et la lutte doit s'amplifier jusqu'à son retrait.

La prétendue universalité du système à points, par nature individualisant, ne tient pas la route : il engloberait les indépendants et les agriculteurs trices qui avaient refusé en 1945 de rejoindre le système général par répartition, parce qu'il n'était pas intéressant pour eux et elles. Ils/elles ne pourront, comme tous les autres "bénéficiaires" que faire le même constat avec le système par points. Où est l'"Universalité" d'un système dans lequel diverses catégories conserveraient leurs droits actuels, par le fait du prince. Des droits qui pèseraient sur la valeur du point de tou-tes. Tous les simulateurs montrent bien que le passage à ce système occasionnerait pour chacun-e une perte de plusieurs centaines d'euros par rapport au système actuel. Mais en plus, ces simulateurs ne tiennent pas compte de la baisse de la valeur du point liée au maintien des garanties actuelles pour les catégories choisies par Macron, ou de toute autre mesure générale, comme un minimum retraite pour tou-tes puisque la part du PIB consacrée aux retraites va rester fixe et comme le nombre de retraité-es sera en augmentation sensible, la valeur des points acquis se dévaluera d'année en année. Là réside le piège de cette réforme dont personne ne veut. Les pseudo désaccords au sein du pouvoir sur l'âge de départ ou le nombre d'annuités ne sont faits que pour occuper la galerie.

Le système actuel est de tous les points de vue meilleur

Le système actuel de retraites a été construit par les luttes des générations passées, de la résistance, de l'après guerre..., pour les générations futures et il serait inconcevable que celles et ceux qui ont profité de ce système solidaire acceptent d'en priver leur enfants ou petits-enfants, ou même simplement celles et ceux qui sont plus jeunes dans les entreprises et services. Et de ce point de vue, la clause dite du grand-père est inacceptable.

D'autant que ce système est adaptable à la modernité des besoins :



- Il est stable et lisible dans le temps, chaque année de travail apportant environ 2 % de la pension de retraite.
- Il marque la solidarité entre actif-ves et retraité-es, en tant que salaire continué grâce aux principes de la cotisation fixe, assumée également par l'employeur, et de la répartition (les cotisations des actif-ves au temps t payant les retraites au même temps t)

La solidarité est également prévue même si elle gagnerait à être améliorée (avantages familiaux, prise en compte des enfants ou reversions pour les femmes, qui sont encore loin d'équilibrer leurs discriminations au niveau des salaires, et des périodes de chômage, pénibilité et sujétion particulières pour les régimes spéciaux...).

Mais surtout le système actuel est indépendant du pouvoir et des spéculateurs capitalistes par la gestion syndicale des fonds sociaux de la sécurité sociale dont la caisse retraite est un des piliers.

Macron ne peut pas se permettre de perdre... Nous non plus !

Le projet Macron vise donc à diminuer les retraites et à récupérer l'énorme masse d'argent des retraites pour la faire travailler, non pas pour les retraité-es actuel-les ou futur-es mais contre ils/elles. Et c'est là un pan essentiel de la guerre

de classe que mène le capitalisme dans le monde, incarnée en France par sa marionnette Macron.

Cette réforme est essentielle pour le capitalisme et le patronat, c'est la raison pour laquelle Macron tente de diviser le front de lutte par un flot de mensonges dans la presse aux ordres et dans les concertations avec les syndicats, par des promesses sectorielles (conserver leurs avantages aux forces de répression, à l'armée et aux syndicats les plus prompts à se désolidariser du mouvement) et par la répression de la mobilisation (notamment pour dissuader de participer aux manifestations).

Étendre le mouvement

En face il est urgent de renforcer et d'étendre le mouvement pour aller vers la généralisation de la grève, ce qui suppose :

- de construire, si possible avec les intersyndicales de lutte, à tous niveaux l'auto-organisation de la grève par des AG de délégué-es mandaté-es, des comités de grève en les coordonnant à chaque fois que possible géographiquement et sur le plan interprofessionnel. Avec des revendications claires et qui favorisent l'unité public-privé : retrait du projet Macron et refus de tout système par points, pas touche au code des pensions, ni aux régimes spéciaux. Amélioration des retraites pour tou-tes : retraite à 60 ans maximum, après 37,5 annuités, à taux plein, calculé sur les six derniers mois dans le public et les dix meilleures années dans le privé ;

- de maintenir la lutte, à tous niveaux de l'entreprise ou du service jusqu'au national, en plus des exigences sur les retraites, les revendications les plus unifiantes pour améliorer les conditions de travail et de vie de chaque secteur. Cela permet d'augmenter la participation de chacun de ces secteurs et donc la force du mouvement. Et il est clair qu'un premier recul de Macron sur les retraites ouvrirait de toutes autres perspectives de luttes pour imposer ces revendications.

- de renforcer les liens interpro pour unifier et étendre le mouvement, soutenir les secteurs non encore mobilisés ou plus difficiles à mobiliser parce que "sans" (logis, travail, papiers...), précaires ou soumis à forte répression (jeunes, quartier populaire, femmes de chambre des hôtels de luxe...);

- d'intégrer dans la plate forme revendicative le refus de la répression policière, judiciaire, administrative ;

- de favoriser la convergence de toutes les luttes, de toutes les façons différentes d'être dans la lutte, sans les opposer ; de s'adapter à des situations très vite changeantes et ne pas hésiter à innover : si des communaux bloquent l'accès à la ville, s'il y a blocage des transports ou des dépôts de carburants, si le co-voiturage, le vélo ou le stop une marchent pas, il est toujours possible d'organiser des manif locales, sans oublier de les médiatiser. Ne pas perdre non plus de vue qu'un non gréviste aujourd'hui peut l'être demain ou au moins verser à la caisse de grève.

Olivier Vinay ☐

À propos de la retraite par points : un exemple concret, les retraites complémentaires

Des retraites par points existent déjà : les retraites complémentaires. Parmi elles l'IRCANTEC, la retraite des agents non titulaires de l'État, des collectivités publiques, et... des élu-es locaux.

La valeur du point IRCANTEC est de 0,48031 euros en 2019, cette valeur étant réévaluée chaque année (0,47887 au 1/10/2017). La valeur du point est calculée à partir de la part du salaire ayant servi au calcul des cotisations. N'est-ce pas d'une clarté d'eau de roche ?!!

Pour avoir travaillé en tant que MA3 entre décembre 1977 et fin août 1986, dont une année de chômage en 79/80, j'ai acquis 1731 points, soit une retraite de 834,90 euros bruts par année...

La valeur du point est différente selon les retraites complémentaires, 0,04532 euros pour la retraite RAFFP, 1,25130 euros pour l'AGIRC-ARRCO, le mode calcul des points aussi.

Alors NON ! La retraite par points ce n'est pas la transparence, et encore moins la garantie d'une pension. Qu'on se rappelle, pour les enseignant-es titulaires, l'histoire de la MRIFEN devenue UMR, et comment la valeur des points acquis a fondu comme neige au soleil.

Tout le monde est concerné.

La réforme des retraites s'articule avec celle de la Fonction publique qui va généraliser les emplois contractuels. Ces réformes doivent mobiliser tous les personnels, titulaires et non-titulaires, CDIés-es des trois Fonctions publiques, pour s'opposer à cette Casse Sociale Généralisée.

Michel Rivet ☐

Qu'est-ce que le SNU ?

Expérimenté par 2 000 jeunes en juin dernier, le Service national universel (SNU) suscite déjà réserves et oppositions. Il apparaît important de chercher à qualifier cette entreprise dans le contexte d'un raidissement identitaire et autoritaire de l'État français.

Des Chantiers de la jeunesse 2.0 ?

Le rapprochement entre le SNU et les Chantiers de la jeunesse vichystes, voire avec d'autres organisations de jeunesse de régimes totalitaires, a parfois été faite, plus ou moins finement, n'évitant pas toujours l'écueil du point Godwin. Néanmoins, une telle comparaison a sa pertinence, notamment en ce qui concerne les Chantiers de la jeunesse (1).

La convention d'armistice du 22 juin 1940 interdit à la France le recours à la conscription et limite l'armée à un noyau d'engagés. Or les officiers de droite, désireux de profiter de la "divine surprise" de la défaite, veulent prendre leur revanche sur l'école de la III^e République. Comment toucher désormais les jeunes (hommes) sans service militaire ? "Il apparaissait que, toute conscription étant abolie, la jeunesse de France n'aurait plus jamais l'occasion d'être réunie et soumise à une discipline – grave lacune qui ne pouvait manquer d'augmenter le désordre de l'État, sans aucune chance de voir la situation s'améliorer" (2). Les Chantiers de la jeunesse sont la solution.

À l'été 1940, l'urgence est d'encadrer les jeunes conscrits venant d'être mobilisés et exposés au désœuvrement du fait de l'armistice, afin d'éviter des désordres. L'idée est alors de les employer sur des chantiers forestiers pour produire du charbon de bois. L'institution est pérennisée début 1941 et tient désormais lieu de service militaire dans le nouveau régime dirigé par le maréchal Pétain. Si les Chantiers sont sous l'autorité du secrétaire d'État à la Jeunesse, l'encadrement est assuré par des officiers et des sous-officiers, que l'armistice a rendu disponibles en grand nombre. L'encadrement subalterne doit à terme être assuré par des jeunes issus des sessions précédentes. Les jeunes sont divisés en équipes de 12, dirigées chacune par un "chef". L'uniforme est bleu et de coupe sportive.

Officiellement, le but des Chantiers de la jeunesse est de "donner aux jeunes hommes de France, toutes classes confondues, un complément d'éducation au triple plan professionnel, moral et viril, qui, des mieux doués, fera des chefs, et de tous, des hommes sains, honnêtes, communiant de la ferveur d'une même foi nationale" (3). Même si la finalité économique reste importante – il faut produire du charbon pour compenser

la pénurie de ressources due aux livraisons à l'Allemagne nazie – l'action éducative est au cœur du projet. "La formation morale des jeunes gens est une oeuvre de tous les instants qui trouve son aliment dans toutes les circonstances de la vie des groupements. Que ce soit à l'éducation physique, au chantier, à l'atelier, au sport ou à la veillée, il y a un côté éducatif qu'il ne faut pas négliger, mais au contraire utiliser pour que tous les efforts convergent [...] de manière à créer chez la plupart une « mentalité nouvelle » qui les aidera à se maintenir dans la voie droite après la sortie des Chantiers" (4). Les jeunes assistent à des conférences sur l'histoire de France, sur l'armée, etc. Ils participent également à des activités de plein air. L'armée d'armistice y voit également une opportunité de recruter des volontaires.

Le bilan des Chantiers est mitigé, d'autant que le versement des jeunes dans le STO à partir de 1943 les fait fuir en masse.

Force est donc de constater qu'il y a sur le fond des points communs entre l'organisation vichyste et le SNU : substitut de service militaire à visée (ré)éducative et de cohésion nationale, paramilitaire sur la forme, avec une finalité économique non négligeable. Certes, les jeunes du SNU ne fabriqueront pas du charbon de bois au milieu des forêts, mais ils iront servir d'auxiliaires à bas coût dans nombre de services publics et d'associations complaisantes.

Une vision fantasmée du service militaire comme garant de la cohésion nationale

Comme les Chantiers de la jeunesse, le SNU repose sur un postulat erroné selon lequel le service militaire est un élément favorisant la cohésion de la nation. Étonnamment, cette vision fautive a été largement partagée par beaucoup de candidats à l'élection présidentielle de 2017, y compris à gauche. La promesse de campagne de rétablissement du service militaire est une réponse au constat du délitement de la société française (sous les coups des politiques libérales menées depuis plusieurs décennies). La communication gouvernementale le dit clairement : "Le Service national universel (SNU) proposera aux jeunes Français, filles et garçons, un

(1) Les ouvrages de référence sur le sujet restent les deux études de Robert Paxton, *L'Armée de Vichy*, Paris Tallandier, 2004 et *La France de Vichy*, Éd. Du Seuil, 1997.

(2) Général de La Porte du Theil, chef des Chantiers de jeunesse, cité in Paxton, *L'Armée de Vichy*.

(3) Règlement des groupements de jeunesse, idem.

(4) Capitaine Pierre de Montjamont, idem.

moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement" (5).

Pourtant, cette vertu prêtée au service militaire est largement démentie par les historiens (6), les militaires et jusque par le rapporteur du groupe de travail sur le SNU : "[Le service militaire] fait l'objet, surtout dans la partie la plus âgée de l'opinion publique, d'une idéalisation rétrospective qu'il serait hasardeux de valider. Fantasmé comme un lieu de brassage social, alors qu'il était devenu assez largement inégalitaire, et ne concernait qu'une fraction de la moitié masculine de la jeunesse, il n'était certes pas dénué d'atouts mais sa suspension n'a pas suscité beaucoup de regrets, notamment parmi les principaux intéressés" (7). "À l'agonie du service national dans les années 1990, en même temps que celle des colonies de vacances, le quart seulement d'une classe d'âge effectuait sa composante militaire. Les filles, sauf de rares volontaires, étaient exemptées et les fils des milieux aisés disposaient de nombreux biais pour y surseoir ou effectuer un service dans des conditions plus confortables. Les bienfaits du « vivre ensemble » apparaissaient alors plutôt comme un impôt supplémentaire imposé aux garçons de la « France d'en bas ». On notera au passage que de nombreux promoteurs des vertus du SNU, hommes ou femmes et le président compris, auraient pu effectuer en leur temps le service national s'ils l'avaient voulu. Aucun ne l'a alors jugé digne de lui..." (8).

En effet, si Gabriel Attal, né en 1989, est trop jeune pour avoir été contraint à faire son service militaire (il a fait sa JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) comme tous les jeunes de sa génération, mais aurait pu demander à faire un service volontaire), les parcours du chef de l'État et du gouvernement illustrent bien le caractère inégalitaire du service militaire. Emmanuel Macron, né en 1977, fait partie des dernières classes d'âge incorporables (la classe 1978 étant la dernière), mais n'a pas fait son service du fait de la prolongation de ses études supérieures. Plus âgé, Édouard Philippe a fait son service militaire, mais comme officier dans l'artillerie (9). Il faudrait aussi citer le cas de Nicolas Sarkozy, planqué à Ballard plutôt que rampant à Mourmelon. Exemptions, accès à des postes protégés, aux grades supérieurs, à certaines armes où le service est moins pénible (marine et armée de l'air plutôt qu'armée de terre), capacité à se faire réformer, à partir en coopération ou à être objecteur de conscience : autant de stratégies des



classes bourgeoise et petite-bourgeoise pour ne pas être affectés aux tâches les plus pénibles de l'armée et pour éviter le mélange avec les classes populaires. Petit-bourgeois intellectuel et historien de formation universitaire, l'auteur de ces lignes aurait probablement fait son service dans un des services historiques des armées s'il n'était pas né après 1978. Nul doute que le SNU verra la réapparition des exemptions et passe-droits des classes supérieures pour ne pas mêler leur progéniture à celle des classes populaires.

La conscription, instaurée en France en 1798 par la loi Jourdan-Delbrel et progressivement étendue tout au long du XIX^e siècle, est d'abord et avant tout une nécessité militaire : recruter des soldats. D'abord partiel – seule une partie du contingent est incorporée, les appelés étant tirés au sort (avec possibilité de remplacement pour les riches) (10) –, le service tend à devenir plus universel après la guerre de 1870. Les lois de 1889 et 1905 en particulier étendent le service à l'ensemble d'une classe d'âge tandis que le tirage au sort est supprimé, même si les classes supérieures conservent la capacité à l'effectuer dans de meilleures conditions que les masses paysannes et ouvrières. Cette instauration du service militaire s'est accompagnée durant

(5) <https://www.gouvernement.fr/service-national-universel-snu> [10 novembre 2019].

(6) Bénédicte Chéron, "Le service militaire, objet de de fantasmes politiques", *The Conversation*, 2 avril 2017, <https://theconversation.com/le-service-militaire-objet-de-fantasmes-politiques-75503#> [10 novembre 2019], Bénédicte Chéron, "Pourquoi le gouvernement aura du mal à rendre le SNU obligatoire", *Les Inrockuptibles*, 19 juin 2019, <https://www.lesinrocks.com/2019/06/19/actualite/societe/pourquoi-le-gouvernement-aura-du-mal-a-rendre-le-snu-obligatoire/> [10 novembre 2019].

(7) Général de division Daniel Menaouine, *Rapport relatif à la création d'un service national universel*, 26 avril 2018, p. 1. Ce rapport est bourré de dénégations qui en disent long : "Le service national universel ne doit donc pas être conçu, ou regardé, comme le projet d'adultes, raisonnables et vieillissants, imposant à une jeunesse turbulente une période durant laquelle on lui enseignerait l'autorité et les vraies valeurs", idem, p. 4.

(8) Colonel (e.r.) Michel Goya, "Faire dormir des adolescents dans un dortoir ne renforcera pas la cohésion nationale !", *Le Figaro*, 19 juin 2019, <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/michel-goya-faire-dormir-des-adolescents-dans-un-dortoir-ne-renforcera-pas-la-cohesion-nationale-20190619> [10 novembre 2019].

(9) <https://www.gouvernement.fr/ministre/edouard-philippe> [9 novembre 2019].

(10) Il est amusant de lire sous la plume de M. Attal l'annonce d'un retour au tirage au sort pour la constitution des contingents des prochaines années : "pour les années à venir, trois pistes sont envisagées pour compléter les effectifs : « un tirage au sort national des jeunes appelés, le tirage au sort de départements ou de régions où tous les jeunes seraient appelés, et le mois de naissance (les jeunes nés un mois pair feraient le SNU, les autres non)", Gabriel Attal, "Le service national universel n'est ni une colo ni le bagne", *Le journal du Dimanche*, 9 novembre 2019, cité in "Service national universel. « Ni une colo, ni le bagne »", *Le Télégramme*, 10 novembre 2019, <https://www.letelegramme.fr/france/service-national-universel-ni-une-colo-ni-le-bagne-video-10-11-2019-12429120.php> [10 novembre 2019].

la même période d'un élargissement des droits politiques (masculins), donnant ainsi l'illusion d'une armée de citoyens-soldats à l'orée de la Première Guerre mondiale, vision consacrée par les souffrances censées avoir été vécues en commun sur le front durant les quatre années du conflit. La réalité est moins idéale, la ségrégation sociale demeurant forte dans l'armée française tout au long du XX^e siècle.

Une entreprise militariste

Si le SNU n'est pas un service militaire, il lui emprunte toutefois ses codes et ses rites. À ce titre, sa mise en place participe d'une inquiétante militarisation de la société française (11).

Les militaires sont en effet de plus en plus sollicités pour participer à des politiques ne relevant pas normalement de l'armée : de la sécurité publique et du maintien de l'ordre, à travers les patrouilles de l'opération Sentinelle et son déploiement dans les rues de Paris lors de la manifestation des Gilets Jaunes du 23 mars 2019 (12), jusqu'à la restauration du patrimoine (le général Georgelin, ancien chef d'état-major des armées, doit diriger les opérations de reconstruction de Notre-Dame-de-Paris) (13), y compris contre sa volonté et au détriment de ses missions premières (14). Comme pour le SNU, il s'agit d'une vision fantasmée de l'institution militaire comme garante d'ordre et d'efficacité, mais aussi d'obéissance aveugle et d'absence de débat vu comme inutile et contre-productif.

L'armée est une institution où la bêtise triomphe par nécessité et où réfléchir, c'est commencer à désobéir. Mais la discipline, le drill, l'autorité incontestable des chefs peuvent avoir du sens en vue de la finalité du combat, où l'application ou non d'un ordre peut décider de la survie individuelle comme collective. Ainsi, comme le rappelle l'historienne des relations armée-société Bénédicte Chéron, *“en milieu militaire, la discipline, les horaires et la mise en rang ne sont pas des finalités en elles-mêmes mais des moyens de donner de la cohésion à un groupe qui doit être efficace au combat, c'est-à-dire dans un contexte potentiellement mortel”* (15). Mais dans un dispositif censé être éducatif comme le SNU, l'application stricte de la mise en rang peut se traduire par des effets non désirés, comme le malaise d'un vingtaine de jeunes lors des cérémonies du 18 juin 2019 à Évreux, laissés immobiles en plein soleil par 30° à l'ombre. Ce qu'aucun éducateur digne de ce nom ne ferait, les encadrants du SNU l'ont fait : mettre en danger l'intégrité physique d'enfants (oui, au regard des conventions internationales,

des jeunes de 15 ans sont des enfants) pour ne pas troubler une cérémonie patriotique. Le SNU, est-ce apprendre l'obéissance imbécile à des esprits en formation ?

Il est alors troublant de constater que des organisations se revendiquant de l'éducation populaire ont accepté de participer au SNU. Il faut que ces associations soient devenues si dépendantes des financements publics, pour que, confrontées à l'érosion de leurs subventions, elles voient dans le SNU une opportunité de persister dans leur être, quitte à justifier avec zèle cet accroc à leurs “valeurs”. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les lignes de fractures du débat de 2011-2012 sur le contrat d'engagement éducatif se retrouvent dans la participation ou non au SNU : les mêmes organisations qui voulaient pouvoir continuer à exploiter les animateurs pour moins que le salaire minimum sans limite horaire journalière, sont celles qui acceptent de donner crédit à une entreprise d'embrigadement militariste de la jeunesse. La Ligue de l'Enseignement et la fédération Léo Lagrange – entre autres – se sont particulièrement distinguées par leur volonté d'entrer dans la voie de la collaboration au SNU (16).

Conclusion :

Ersatz de service militaire fondé sur une vision fantasmée de celui-ci comme garant de la cohésion nationale, à l'image des Chantiers de la jeunesse du régime de Vichy, le SNU est une colonie de vacances militariste à thématique “éducation civique” dans sa définition la plus réductrice, avec stage d'application obligatoire. Le contenu en est dicté par les organismes d'État liés aux questions de sécurité, à des fins d'endoctrinement idéologique et de recrutement. Sa vocation à structurer l'engagement de la jeunesse, et au-delà, en fait un instrument au service de dérives totalitaires.

Une entreprise comme le SNU devrait mener au questionnement de la place des institutions militaires dans la société, mais aussi la position des organisations émancipatrices à leur égard. L'antimilitarisme né de la contestation du service militaire dans les années 1960 et 1970 ne doit pas mener à un point aveugle dans notre réflexion. Mais c'est un autre sujet.

Patrick Jadé,
historien de la chose militaire
et animateur socio-culturel □

(11) Militarisme : *“Prépondérance excessive de l'élément militaire dans une nation. Système politique qui s'appuie sur l'armée. Sentiment, doctrine de ceux qui sont partisans de cette prépondérance de l'armée”*, Larousse.

(12) Voir aussi les régulières interventions de Ségolène Royal demandant l'intervention de l'armée pour rétablir l'ordre dans les quartiers populaires, ou pour encadrer les jeunes délinquants.

(13) *“Incendie à Notre-Dame de Paris : qui est Jean-Louis Georgelin, le général qui doit «secouer le cocotier» de la reconstruction ?”*, **20 Minutes**, 18 avril 2019, <https://www.20minutes.fr/societe/2499767-20190418-incendie-dame-paris-jean-louis-georgelin-general-doit-secouer-cocotier-reconstruction> [10 novembre 2019].

(14) L'auteur a pu recueillir les témoignages de militaires dénonçant l'impact de l'opération Sentinelle sur l'entraînement en vue du combat, les mettant potentiellement en danger lors de leur déploiement lors des opérations néo-coloniales menées par la France.

(15) Bénédicte Chéron, *“Pourquoi le gouvernement aura du mal à rendre le SNU obligatoire”*, **Les Inrockuptibles**, 19 juin 2019, <https://www.lesinrocks.com/2019/06/19/actualite/societe/pourquoi-le-gouvernement-aura-du-mal-a-rendre-le-snu-obligatoire/> [10 novembre 2019].

(16) Au regard de son enthousiasme assumé pour le SNU, nous proposons à la fédération Léo Lagrange de se renommer De La Porte du Theil.



Pompiers

Avec le changement climatique en cours, les canicules ou les inondations vont être de plus en plus fréquentes. Voilà qui devrait paniquer même les riches. La Californie connaît des incendies de plus en plus catastrophiques. Celui de la dernière semaine d'octobre a ravagé plus de 70 000 hectares. Débordés, les pompiers ont vu apparaître à leur côté des "pompiers privés". Très bien équipés et payés, ceux-ci sont envoyés par les compagnies d'assurance pour protéger les maisons des riches qui ont souscrit un juteux contrat d'assurance. Quand il n'y a pas d'incendie, ils nettoient les sous-bois mais seulement autour des maisons des assurés. Les pauvres peuvent brûler, les riches survivront. Le "meilleur du monde" n'est pas pour demain, il est déjà là.

Bolivie

Certes, Evo Morales avait déçu sa base sociale. Ses grandes réussites auront été de sortir une partie notable de la société de la pauvreté et de rendre à la population indigène sa dignité. Mais il s'était accommodé avec les grandes entreprises qui pillent le sous-sol et il s'accrochait au pouvoir malgré un référendum perdu. Toutes ces critiques relèvent maintenant de l'histoire ancienne. Ce qui s'est passé à La Paz ressemble à toute la tradition des coups d'État fascistes que l'Amérique Latine a connus. Brutalité extrême de la police et de l'armée, destruction de toutes les formes de pouvoir liées à l'ancien président, arrestations par milliers, exécutions extrajudiciaires. S'y ajoute le fait que la présidente installée par les putschistes, Jeanine Anez, a prêté serment en déclarant que

"Dieu a permis que la Bible retourne au Palais". Cette évangéliste (immédiatement reconnue présidente par les États-Unis) est une raciste de la pire espèce : "Je rêve d'une Bolivie débarrassée des rites sataniques indigènes, la ville n'est pas faite pour les Indiens ...". On espérait, avec la victoire péroniste en Argentine, la libération de Lula ou les manifestations sociales monstres au Chili et à présent en Colombie, que la vague brune qui envahissait l'Amérique Latine était enrayée. Le coup d'État de La Paz montre l'inverse.

Trump

Il ne faut pas céder à la facilité de se moquer de ce personnage brutal, graveleux et profondément stupide. Il est en train, patiemment, de détruire la coquille consensuelle bricolée à l'issue de la seconde guerre mondiale (promotion du multilatéralisme, système complexe onusien, élaboration d'un "droit international"), laissant voir le visage brutal et décomplexé de la phase actuelle du monde capitaliste. Il instaure, à l'intérieur de son pays comme à l'extérieur, la loi du plus fort et le fait accompli. Il est certes en difficulté. La procédure d'"impeachment" lancée par les démocrates met à nu des méthodes de voyou à côté desquelles Nixon, poussé à la démission, apparaît comme un saint. Des élections partielles dans ses fiefs de Virginie ou de Louisiane montrent que la fidélité de son électorat traditionnel de petits blancs ne suffit plus. Mais rien n'indique qu'il est sûr de perdre aux élections de novembre 2020. L'entrée en lice dans le camp démocrate du milliardaire Michael Bloomberg pour barrer la route à la gauche (Sanders, Warren) montre que l'establishment démocrate est prêt à rééditer la stratégie qui avait fait élire Trump. Si ce sinistre personnage devrait être battu, ce sera plus probablement avec le retour de la lutte des classes. Les 48 000 ouvrières de General Motors ont fait une grève de 40 jours et obtenu une hausse substantielle des salaires. Par contre ils/elles n'ont pas pu empêcher la fermeture de trois usines.



Haïti

Tous les jours, les quartiers populaires descendent dans la rue pour exiger la démission du président Jovenel Moïse qui a détourné à son profit les aides qui arrivent de l'étranger (environ trois milliards de dollars). Pour échapper à la colère populaire et à la justice, les hommes du pouvoir ont scellé un accord avec la pègre. Dans ce pacte mafieux, la police est aidée par des groupes paramilitaires liés à la mafia pour réprimer les manifestations. La pègre multiplie les assassinats et terrorise la population.



Israël/Palestine

Depuis des décennies, la méthode a été utilisée par tous les politiciens véreux israéliens : Pérès, Sharon, Olmert et à présent Netanyahu. "Je suis en difficulté sur le plan intérieur ? Pas de problème, je déclenche une exécution extrajudiciaire, des bombardements, une invasion, une guerre... L'unité nationale se réalise aussitôt et je suis sauvé". C'est comme cela qu'il faut interpréter l'exécution extrajudiciaire d'un chef militaire du Jihad Islamique à Gaza (l'armée israélienne ne s'est pas embarrassée des "dommages collatéraux" ; huit membres de la famille Sawarkeh dont deux femmes et cinq enfants ont été "éliminés" lors du bombardement de leur maison le 14 novembre). Comme prévu, le Jihad a riposté. Et Gaza a connu un nouveau déluge de bombes. 36 mort-es. La routine. Au moment où Trump piétine allègrement ce qui est censé s'appeler le droit international en affirmant la "légalité" des colonies israéliennes, la France et l'Union Européenne avaient une occasion de se démarquer. Perdu ! Alors que des immeubles étaient pulvérisés à Gaza, il y a eu un communiqué français... pour dénoncer les roquettes parties de l'enclave assiégée en guise de riposte. Dégueulasse ! Comme prévu, Netanyahu a reçu le soutien de son opposant Ganz pour sa politique à Gaza ou pour le nouvel emprisonnement de la députée Khalida Jarrar, membre du FPLP. Il s'agit d'une

"détention administrative", donc il n'y a ni prétexte, ni procès. Dans les prisons israéliennes, on n'est pas soigné et on meurt. Sami Abu Diak avait 36 ans et luttait contre un cancer depuis cinq ans sans médicaments ni traitement. Il est le 222^{ème} prisonnier politique palestinien mort en prison depuis 1967. Certain-es se féliciteront que la prison se rapproche de Netanyahu ou qu'Israël soit momentanément ingouvernable. Pas de joie prématurée : le "centriste" Ganz qui propose à présent à Netanyahu une alternance au pouvoir est aussi un criminel de guerre.



Iran

Les témoignages manquent sur le massacre en cours. Un formidable mouvement social est né de l'augmentation du prix des carburants. En fait, la colère est généralisée avec l'explosion de la pauvreté, les pénuries nées de la rupture de l'accord sur le nucléaire iranien provoquée par Trump, la brutalité du régime (les lourdes peines de prison se multiplient, notamment pour les femmes qui refusent de porter le voile) et la corruption généralisée. Le régime a coupé Internet pour pouvoir réprimer à huis clos. Le 15 novembre, Amnesty International parlait de 145 mort-es avérés-es et probablement beaucoup plus.



Liban

Des membres du Hezbollah et de la milice Amal ont sauvagement attaqué les manifestant-es qui, toutes "communautés" confondues (puisque la "communauté" à laquelle on appartient figure sur les papiers d'identité), manifestent tous les jours contre le "système", cette alliance de clans confessionnels corrompus qui dirigent le pays. Après son intervention pour sauver la dictature de Assad, le Hezbollah perd cette fois toute la popularité qu'il avait acquise dans sa résistance à l'occupation israélienne.

Pierre Stambul □

L'Émancipation

syndicale & pédagogique

Laïcité (deuxième partie)

Nous poursuivons dans ce numéro la publication d'articles et d'analyses concernant les questions laïques, et au premier chef celles concernant la loi de 1905 (voir notre numéro d'octobre).

Le parti pris du coordinateur de ce dossier est le suivant : il est légitime qu'il y ait des débats ou des interrogations, par exemple à l'occasion de la manifestation antiraciste du 10 novembre. Pour autant, ces débats débordent la question de la loi de Séparation, acquis social et démocratique majeur au même titre que d'autres conquêtes liées aux mobilisations progressistes. Ils impliquent un débat sur les "valeurs", les "principes", et cristallisent éventuellement une vision politique avec un projet de société : faut-il envisager la laïcité comme principe d'organisation politique axée sur la loi de Séparation, ou laïcité comme conception plus vaste, avec éventuellement une dimension morale et culturelle ?

Cette question peut se poser très concrètement pour les personnels de l'éducation, par exemple dans le cadre de l'"enseignement moral et civique".

Les fondamentaux : la loi de 1905

Le point de vue défendu ici, est que la boussole militante doit s'organiser en fonction de la défense de la laïcité avant tout comme défense et reconquête de la législation de 1905. Les deux articles de ce dossier sur l'enseignement catholique, et sur le financement des constructions scolaires, illustrent cette question : on voit à l'œuvre les divers artifices permettant de contourner la Séparation, et notamment l'article 2 de la loi ("*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*").

Sortir de cette logique, en prenant la laïcité avant tout comme un ensemble de "valeurs" voire une éthique individuelle peut amener à des dérives :

- renonciation de fait au combat pour la défense de la législation laïque, notamment contre le financement de l'enseignement privé, comme le fit en son temps le

ministre Vincent Peillon avec son principe de "laïcité intérieure" : "*Il existe aussi une « laïcité intérieure », c'est-à-dire un rapport à soi qui est un art de l'interrogation et de la liberté. La laïcité consiste à faire un effort pour raisonner, considérer que tout ne se vaut pas, qu'un raisonnement ce n'est pas une opinion. Le jugement cela s'apprend*" (1). Le même ministre ne remet pas en cause les entorses à la laïcité (en particulier le financement des écoles catholiques). Le secrétariat général de l'enseignement catholique fut même associé à l'élaboration de la loi de d'orientation pour l'école... en violation de la laïcité et outrepassant même les limites de la loi Debré. Il s'agit donc en fait d'un abandon idéologique et politique.

- permettre les diverses instrumentalisation de la référence (à défaut du contenu !) à la laïcité. C'est ainsi que les forces réactionnaires voire d'extrême-droite peuvent utiliser cette référence – perçue positivement dans la population et notamment les milieux militants liés au mouvement ouvrier et démocratique au sens large – pour des objectifs qui sont en fait ceux de la xénophobie et du racisme.

Basculement, récupération et abandons

Ces deux dérives sont distinctes, elles peuvent mener à des positions opposées sur certains sujets (sur l'accompagnement des sorties scolaires par exemple). Mais elles peuvent tout aussi bien s'alimenter, voire se combiner : les forces réactionnaires et d'extrême-droite savent très bien dans les faits fouler aux pieds la laïcité notamment quand elles sont au pouvoir y compris sur le plan local... et "en même temps" avancer leurs objectifs politiques au nom de la laïcité.

De ce point de vue, on peut considérer qu'un basculement s'est produit au début des années 1990. L'article de notre camarade Jean-Michel Bavard revient sur l'"affaire de Creil" : de toute évidence une démarche de médiatisation à outrance liée à des objectifs politiques étrangers à l'école publique... a primé sur la discussion et le dialogue avec les familles. Depuis cette date, les forces traditionnellement et

SOMMAIRE

page III Qu'est-ce que l'enseignement catholique ?

page VI Comment trois collégiennes ont enflammé le débat public !
page IX Le financement des constructions scolaires privées en France

ouvertement anti-laïques ont pu sournoisement tenter de s'approprier cette thématique. Ce basculement n'était pas fatal : le 16 janvier 1994, une magnifique manifestation nationale d'un million de personnes a matérialisé la volonté de défendre l'école laïque contre une loi voulant développer le financement de l'enseignement privé. La thématique de la défense du service public vertébrait le débat sur la laïcité, comme elle le faisait depuis des dizaines d'années et comme elle aurait dû continuer à le faire.

Ce basculement n'est pas fatal : il résulte d'orientations concernant l'idée qu'on se fait de la laïcité. Ce n'est pas un hasard si depuis quelques années fleurissent les références à la laïcité "ouverte" : elles préparaient un renoncement revendicatif.

Laïcité, émancipation et athéisme

Cela étant, il est évident que même avec une boussole claire axée sur les lois laïques (2), le combat laïque n'est pas forcément suffisant en soi (même s'il justifie l'existence d'un travail militant spécifique). De même que les luttes pour une école égalitaire et démocratique, pour l'éradication de la précarité, la défense des acquis du monde du travail, des libertés démocratiques, etc... prennent tout leur sens émancipateur quand elles sont articulées à une perspective d'ensemble. De ce point de vue, le combat laïque et le combat social (plus précisément pour le socialisme) vont de pair. Dès lors, la lutte laïque est aussi une facette d'une aspiration plus globale à l'émancipation intégrale de l'humanité, ce qui passe par une perspective anticapitaliste collective mais aussi une émancipation individuelle face aux dogmes notamment religieux. Et de nouveau, ces aspirations se heurtent aux religions, comme le précisait le Manifeste d'Émancipation adopté en 2005 :

"Parce que les religions participent à l'aliénation des peuples, parce que tous les pouvoirs religieux sont des acteurs de cette aliénation, l'anticléricalisme, en tant que lutte contre l'intrusion des pouvoirs religieux dans la sphère publique, est un devoir du syndicalisme révolutionnaire, qui s'inspire notamment d'une philosophie rationaliste et athée."

Des militant-es socialistes d'orientations diverses l'avaient déjà souligné au début du XX^e siècle, ainsi Rosa Luxemburg et Édouard Vaillant : de façon apparemment paradoxale, la bourgeoisie progressiste avait défendu la séparation des Églises et de l'État, mais de manière inconséquente. Car ce faisant, elle se heurtait à des forces sociales réactionnaires à tout prendre moins dangereuses pour sa domination que le mouvement ouvrier, et en laïcisant les institutions elle affaiblissait des appareils religieux qui contribuaient à justifier les inégalités sociales et à maintenir les pouvoirs en place.

Ce n'est pas pour rien si après la seconde guerre mondiale, elle change d'orientation sur ces questions : le danger révolutionnaire est la priorité ! D'où la nécessité que le mouvement ouvrier mène le combat laïque, mais de façon indépendante : sur ses positions et avec ses propres perspectives. D'où aussi la question d'articuler perspective laïque et militantisme anti-religieux : ce sont deux aspects distincts, mais complémentaires. Rappelons que combattre les religions monothéistes, ce n'est pas persécuter des filles voilées ou des musulman-es en leur déniaient le droit de vivre au quotidien selon leurs croyances individuelles, ce n'est pas discriminer des membres de la classe travailleuse issu-es de l'immigration maghrébine. C'est combattre – sur le plan idéologique et pas par un quelconque athéisme d'État – des forces politiques et sociales, des forces jouant un rôle politique réactionnaire et porteuses d'idéologies obscurantistes voire inhumaines et totalitaires. De ce point de vue, la révolte du peuple du Liban, aspect particulier des révoltes qui éclatent dans divers pays du globe pour les droits sociaux et démocratiques... est un bon exemple : elle met à mal le "confessionnalisme". À savoir une organisation politique structurée par le partage du pouvoir entre politiciens censés représenter différentes confessions religieuses... mais qui en fait représentent les mêmes groupes sociaux capitalistes corrompus. De ce point de vue aussi, la laïcité – garante de l'égalité entre courants philosophiques et religieux et de la protection des minorités – sera un des éléments de la nécessaire alternative politique.

Ce qui pose une dernière question (last but not least) : la dimension internationale du problème. La laïcisation réalisée en France est une pointe avancée d'un processus plus global commencé longtemps auparavant, et amené à se poursuivre. Et non pas une exception liée aux circonstances, comme l'a démontré notre camarade Benoît Mély au début des années 2000 (3). Ce n'est pas pour rien si l'adoption de la loi de Séparation a eu un impact international, et a pu inspirer des forces politiques dans d'autres pays.

Cette deuxième partie de notre dossier ne prétend pas traiter toutes les questions liées à la laïcité, ni même toutes celles liées à la loi de 1905 : il s'agit de contribuer à un travail de ré-ancrage des perspectives laïques chez nos collègues de travail et dans les milieux militants. Nous essaierons de le poursuivre à la hauteur de nos forces, et encourageons nos lecteur-es à alimenter le débat.

Dossier coordonné par Quentin Dauphiné □

(1) Interview au *Journal du Dimanche*, 01/09/2012.

(2) La loi de 2004 sur les signes religieux "ostensibles" n'en fait pas partie...

(3) Benoît Mély, *De la séparation des Églises et de l'École. Mise en perspective historique (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie)*, Éditions Page Deux, 2004.

Qu'est-ce que l'enseignement catholique ?

Nous publions ci-dessous des extraits significatifs d'une contribution de Jacques Fassié sur la question de l'enseignement catholique, l'un des principaux éléments anti-laïques de ce pays. La version complète du texte peut être consultée : À propos de l'enseignement catholique en France (1).

En France, l'enseignement catholique compte 7 435 établissements sous contrat avec l'État qui se répartissent en 4 518 écoles, 1 568 collèges, 1 147 lycées et 202 lycées agricoles ; 84 % des établissements du premier degré sont sous tutelle diocésaine, c'est-à-dire de l'évêque, et 16 % sous tutelle congréganiste (2), dans le second degré respectivement 62 % et 38 % ; et 95 % et 5 % dans l'enseignement agricole (3). À la rentrée 2015, l'enseignement catholique comptait 2 131 926 élèves avec un taux de scolarisation dans les académies de Nantes et de Rennes atteignant jusqu'à 38 % des élèves du premier degré et 44 % du second degré.

Les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholiques (OGEC) emploient 80 000 salariés : chefs d'établissement, agents de restauration et d'entretien, personnels de vie scolaire, administratifs ou chargés de la maintenance des équipements... En outre, les établissements catholiques bénéficient de 129 763 enseignants payés par l'État en qualité d'agents publics pour exercer dans les établissements des premier et second degrés auxquels s'ajoutent 4 800 dans l'enseignement agricole.

Le financement public de l'État, des régions, départements et communes représente 40 % des ressources des écoles, 44 % de celles des collèges et 45 % de celles des lycées catholiques.

À tous égards, l'enseignement catholique a donc toutes les caractéristiques d'une grande entreprise de réseaux d'écoles, jouissant du privilège extraordinaire de ne rien avoir à déboursier pour ses personnels enseignants, ni salaires ni cotisations sociales, un avantage à côté duquel les colossales exonérations sociales et exemptions fiscales consenties aux entreprises depuis des années – le CICE par exemple – font figure d'aumônes.

Florissantes aujourd'hui, les écoles catholiques étaient pourtant vouées, à la fin des années 1950, à une rapide quasi-disparition, de l'avis même de l'Église. En effet, la baisse continue de leurs effectifs réduisait en conséquence leurs ressources financières. Cette situation résultait

tout à la fois de la désaffectation religieuse, du discrédit de l'Église résultant de son osmose avec le régime de Vichy et de sa caution à tous ses crimes, et enfin de l'essor de l'enseignement public qui s'était encore développé avec la nationalisation, après la Libération, de nombreuses écoles professionnelles enlevées à un patronat lui aussi vichyste et collaborationniste.

La loi "Debré"

Le salut de l'enseignement catholique vint du coup d'État instituant la V^e République. Pour se consolider, le nouveau pouvoir chercha le soutien de l'Église catholique qui avait beaucoup perdu depuis les lois scolaires laïques et la loi de 1905. La "divine surprise" de l'arrivée au pouvoir de Philippe Pétain n'avait été qu'une parenthèse de courte durée, l'occasion se présentait à nouveau d'occuper une place majeure dans la société française. Le pacte antilaïque et anti-républicain avec de Gaulle fut sonnante et trébuchante : il mit en place la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés, dite loi Debré.

Avec cette loi, "tous les établissements d'enseignement privé peuvent, s'ils répondent à un besoin scolaire reconnu, demander à passer avec l'État un contrat d'association à l'Enseignement public" (Art. 4). Dès lors, l'Église catholique allait pouvoir bénéficier chaque année du financement public de ses dépenses pour le fonctionnement des classes de ses écoles "dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'Enseignement public" (4).

Dans la Loi de finances 2017, le financement des écoles catholiques des premier et second degrés représente 7 milliards 500 millions d'euros du budget de l'Éducation nationale auxquels s'ajoutent 8 milliards 600 millions d'euros constitués par les subventions des collectivités territoriales, celles d'autres ministères et la taxe d'apprentissage, soit plus de 16 milliards d'euros au

(1) Fédération nationale de la Libre Pensée : *À propos de l'enseignement catholique en France*, éditions de la Libre Pensée, 2019.

(2) 106 congrégations dont 83 congrégations féminines et 23 congrégations masculines. Leurs 1 110 établissements scolarisent 700 000 élèves de l'Enseignement catholique (source : Union des réseaux congréganistes de l'enseignement catholique ; urcec.org/).

(3) enseignement-catholique.fr/chiffres-cles-2017/

(4) Loi Debré legifrance.gouv.fr/lopdf.do

total (5), compte non tenu des déductions fiscales offertes aux particuliers et aux entreprises faisant des dons aux écoles privées, via notamment la Fondation Saint Matthieu.

C'est par le biais de ces déductions fiscales qu'est contournée l'interdiction d'aide publique provenant de l'État ou des collectivités locales en faveur de l'immobilier de l'enseignement catholique.

Ce financement public d'écoles confessionnelles n'a été rendu possible que par des subterfuges et des artifices de la part des rédacteurs de la loi Debré et de l'épiscopat compte tenu de l'article 2 de la Loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui stipule que : *“La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes”*.

Ainsi, la Loi Debré ne connaît que des écoles “privées” au mépris de la réalité du caractère confessionnel de 95 % d'entre elles tandis que l'Église catholique, de son côté, a doté ses écoles d'un support juridique particulier : un “organisme de gestion” – l'OGEC (6) – dont *“la forme ordinaire et recommandée est l'association, à raison du but d'intérêt général et du caractère non lucratif de cette formule”* (Art. 115, 134 et 138 du Statut de l'enseignement catholique en France). Ce faisant, les écoles catholiques peuvent afficher l'absence indiscutable de tout lien juridique avec l'Épiscopat ou des congrégations.

En réalité, bien évidemment, l'Église catholique ne s'est jamais départie de son pouvoir absolu sur la gestion et le fonctionnement quotidiens de ses établissements, un pouvoir encore renforcé dans le nouveau Statut (7) de l'enseignement catholique adopté le 18 avril 2013 par la Conférence des évêques.

Des décennies de contournement de la loi de 1905 par la loi Debré, combinées aux abandons du camp laïque gangrené par la “Deuxième gauche” des cléricaux modernistes, ont installé l'enseignement catholique comme une composante de l'Éducation nationale, bénéficiant à ce titre de toujours plus de fonds publics de la part de tous les gouvernements avec la loi Guerneur (1977), la loi Rocard (Enseignement agricole, 1984), les accords Lang-Cloupet (1992 et 1993) et la loi Carle (2009, aggravée en 2016).

L'institutionnalisation du financement de l'enseignement catholique a si bien réussi qu'il s'impose dans les mentalités au-delà même de ses partisans cléricaux.

C'est ainsi que pendant le mandat de Nicolas Sarkozy, tous les syndicats des personnels de l'enseignement public et jusqu'à l'extrême-gauche ont dénoncé les suppressions de postes qui frappaient l'enseignement public et également celles du privé catholique. Ce faisant, pour la première fois, des adversaires historiques de la loi Debré accordaient une légitimité à l'Enseignement catholique financé par la spoliation de fonds publics, et certains sont même allés jusqu'à défilier avec les syndicats officiels de l'enseignement catholique (8), à la grande satisfaction du Secrétaire Général de l'Enseignement catholique et de l'épiscopat. Soulignons qu'au final, les écoles catholiques subissent, en proportion, moins de suppressions de postes que l'enseignement public !



“Une école au service du projet de Dieu”

L'étude du système d'enseignement catholique montre qu'il n'est pas une entreprise aux sens juridique et économique du terme, pas plus qu'il n'est constitué d'écoles au sens républicain d'établissements dispensant des enseignements pour former des citoyens éclairés ou, à tout le moins, simplement d'écoles transmettant les savoirs et les savoir-faire nécessaires pour subvenir à leurs besoins en société.

En effet l'enseignement catholique ne vend pas des services d'instruction et d'éducation à des parents d'élèves-clients, comme ce peut être le cas d'écoles privées non-confessionnelles, pas plus qu'il ne constitue un ensemble d'écoles qui ajouteraient aux enseignements réglementaires une éducation catholique tel l'enseignement religieux imposé dans les écoles publiques d'Alsace-Moselle en application de la loi Falloux du 15 mars 1850 toujours en vigueur comme l'est le Concordat de 1801 au prétexte que cette région était allemande lors du vote de la loi de 1905.

“L'Enseignement catholique est d'abord confessionnel” (9) comme l'a déclaré le cardinal-archevêque André Vingt-Trois à la veille de l'adoption par l'assemblée plénière de la Conférence des évêques de France du Statut de l'enseignement catholique en France, dont le préambule

(5) *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Édition 2017, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale.

(6) Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique. La Fédération nationale des OGEC fait partie des organismes nationaux de l'Enseignement catholique.

(7) enseignement-catholique.fr/statut-enseignementcatholique/ p.23 et 25

(8) enseignement-catholique.fr/statut-enseignementcatholique/

(9) enseignement-catholique.fr/statut-enseignementcatholique/ Ar1. 306 p. 43

indique : “*Les dispositions du présent Statut déterminent les règles et principes qui s'appliquent aux écoles appartenant à l'Enseignement catholique en France et aux instances et institutions dont ces écoles sont dotées pour gérer de façon harmonieuse leurs relations et intérêts*”.

Ce Statut, avec ses 386 articles, constitue la loi organique de l'Enseignement catholique en France, déclinant dans toutes ses dispositions le **Code de droit canonique** sur l'Éducation catholique (10).

Ainsi les écoles catholiques fonctionnent selon les principes de la **Doctrina sociale de l'Église** qui définit la conception corporatiste moderne de la société, une organisation sociale qui nie les conflits d'intérêts entre les classes, entre patrons et salariés, dans laquelle les syndicats de travailleurs n'ont plus pour fonction exclusive la défense de leurs mandants, mais d'être un corps intermédiaire, soumis comme les relations sociales elles-mêmes au “bien commun”, c'est-à-dire aux objectifs que l'Église assigne à ses écoles.

En conséquence, les organisations Fep-CFDT, SnecCFTC et SPELC sont reconnues officiellement dans le Statut de l'Enseignement catholique comme contribuant “à la bonne organisation, au bon fonctionnement et à la vitalité de l'Enseignement catholique” (Art. 303). Elles participent à ce titre “aux instances et conseils prévus par le présent Statut” (Art. 305) que sont le Comité Diocésain de l'Enseignement catholique, le Comité académique de l'Enseignement catholique, le Comité régional de l'Enseignement catholique et le Comité national de l'Enseignement catholique, dont l'exécutant est le Secrétaire Général de l'Enseignement catholique choisi par les évêques.

Présents dans toutes ces structures, les évêques sont de fait les véritables patrons, toutes les instances et organismes de

gestion ayant pour rôle, selon le principe de subsidiarité, d'appliquer les missions que l'échelon supérieur a décidé de leur assigner, le dernier mot revenant toujours, si besoin, aux évêques.

L'“École” catholique n'a jamais été une école et ne le sera jamais

C'est un outil de conformation des consciences, l'éteignoir du libre arbitre, un moyen de la perpétuation du catholicisme, un instrument de la politique et des intérêts économiques des princes de l'Église et du Vatican. Son fonctionnement se présente comme un modèle pour la société, le modèle du corporatisme défini par la **Doctrina sociale de l'Église** (encycliques *Rerum novarum* (11) en 1891, *Quadragesimo anno* (12) en 1931, *Centesimus annus* (13) en 1991), dont le régime mussolinien fut la forme contemporaine première, la plus achevée.

Parce qu'elle n'a pas pour objectif de former des citoyens, maîtres de leurs pensées, mais des croyants, des fidèles aux commandements de l'Église, l'École catholique n'est pas une école, encore moins une “école libre” ! Elle le revendique uniquement pour la forme afin de justifier son financement public qui viole la loi de 1905.

Jacques Fassié □

N.B. : Les passages entre guillemets inclus dans les passages tirés du **Statut de l'enseignement catholique** sont des extraits de documents conciliaires ou congréganistes dont les références figurent en notes dans le Statut lui-même.

(10) <http://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/cef/assemblees-plenieres/assemblee-pleniere-davril-2013/31365841-cardinal-vingt-trois-lenseignement-catholique-est-dabord-confessionne/>

(11) vatican.va/archive/FRA0037/_P2K.HTM

(12) vatican.va/content/leo-xiii/fr/encyclicals/documents/hf_lxiii_enc_15051891_rerum-novarum.html

(13) doctrina-sociale-catholique.fr/117-quadragesimo-anno#p1

Petite bibliographie pour aller plus loin

La littérature historique, politique et philosophique sur la laïcité et la loi de 1905 est immense et de qualité très diverse. Il est possible de partir de quelques ouvrages permettant de clarifier bien des questions.

Sur l'élaboration des lois laïques, les débats et enjeux, on pourra commencer avec profit par :

- Jean Baubérot, *La loi de 1905 n'aura pas lieu. Une histoire politique des Séparations des Églises et de l'État (1902-1908)*, Tome 1, éditions Maison des sciences de l'homme, 2019.
- Jean-Paul Scot, *L'État chez lui, l'Église chez elle : Comprendre la loi de 1905*, Seuil, 2005.
- Collectif, *1905 ! La loi de séparation des Églises et de l'État*, Syllepse, 2005.

On pourra se reporter à un ouvrage présentant de manière précise des éléments sur les offensives cléricales notamment dans l'espace public : *Actes du colloque Les religions dans la cité – présence, signes symboles*, éditions de la Libre Pensée, 2016.

Pour replacer la laïcisation dans un contexte européen et dans le cadre d'un processus séculaire, une référence incontournable : Benoît Mély, *De la séparation des Églises et de l'École. Mise en perspective historique (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie)*, Éditions Page Deux, 2004.

À commander à l'EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12^e, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com).

Rentrée 1989, affaire des foulards de Creil (Oise) :

Comment trois collégiennes ont enflammé le débat public !

Jeune instituteur et militant syndical, j'ai pu suivre en direct et "de l'intérieur" toute l'affaire des "foulards de Creil" en qualité de Secrétaire adjoint de la Section de l'Oise du SNI-Pegc et membre du Bureau de la FEN. Ces deux structures, animées par l'École Émancipée d'alors, étant très largement majoritaires dans notre département, se retrouvèrent sur le devant de la scène pour défendre l'École publique et ses personnels.

Revenons sur le contexte social tout d'abord : Creil, et plus encore le plateau Rouher, son quartier le plus défavorisé, une agglomération qui a vu en quelques années tout son tissu industriel laminé, un taux de chômage, de population issue de l'immigration... au dessus des moyennes. Bref, l'une des villes les plus pauvres de France. Et une école publique en souffrance, manquant cruellement de moyens, et des élèves qui doutent de son rôle et... de leur avenir.

La France se découvre un nouveau visage

À partir de ce collègue Gabriel Havez, la France se retrouve devant un miroir qui lui fait découvrir qu'elle a changé : il devenait évident que les immigré·es étaient durablement installé·es et qu'avec leur famille elles et ils allaient rester, faisant désormais partie de notre pays. Et aussi qu'intégration n'est pas assimilation. Comme l'explique le démographe Hervé Le Bras : "[...] L'erreur de raisonnement est de faire croire que populations immigrées et non immigrées sont fermées, séparées, qu'il n'existe aucun mélange comme dans l'apartheid en Afrique du Sud... Quand les immigrés arrivent, ils deviennent un peu de nous et inversement..." C'était mesurer aussi que, dans un pays où les citoyen·nes qui n'ont pas de religion sont devenu·es majoritaires, tous les courants religieux s'arqueboutant alors en un réflexe identitaire, la religion musulmane était devenue la deuxième de France. Enfin, c'était découvrir que s'étaient mis en action des courants intégristes prônant une lecture littérale, une interprétation fondamentaliste du Coran.

Peu de voiles alors ; les femmes avaient profité du regroupement familial sur notre territoire pour l'abandonner ou le redimensionner en un léger foulard. Pas davantage de boutiques halal, on se contentait de ne pas manger de porc et on mangeait halal lors des fêtes rituelles, les Aïd.

Peu à peu, les monarchies pétrolières, Arabie Séoudite, Qatar, allaient utiliser leurs fortunes pour infiltrer subrepticement les mosquées, les quartiers, de leur interprétation wahhabiste : financements, formations d'imams, livres et brochures... Le

sociologue Omero Marongiu-Perria le décrit parfaitement : "[...] Le curseur a bougé. Un musulman qui cherche aujourd'hui à s'informer sur la religion trouve sur le marché un discours d'inspiration salafiste et des infrastructures sur le terrain issues de la matrice frériste, même s'il ne s'en rend pas compte [...]"

Cela en toute impunité, il faut rappeler que ces princes ou émirs sont les gardiens de nos ressources énergétiques, achètent nos armes et sont, à l'occasion, les amis de nos dirigeants économiques ou politiques dans les loges du Paris-Saint-Germain.

C'est dire que la communauté musulmane de Creil n'était pas favorable à cette tentative d'imposer le voile à l'intérieur de l'École publique : réflexe de l'immigré·e "de ne pas se faire remarquer, ni faire parler de soi en mal... car nous ne sommes pas chez nous", volonté de respecter les lois du pays d'accueil et peur de faire le jeu du Front National...

Ses responsables intervinrent plusieurs fois auprès des parents de ces jeunes filles pour tenter de les faire revenir en arrière, en vain ; les accords parfois trouvés furent chaque fois brisés quelques jours plus tard, un imam intégriste, sans doute attiré par le battage médiatique, avait pris entre temps le contrôle de ces familles.

Le collège avait déjà subi quelques soubresauts l'année précédente avec deux sœurs venues voilées, mais aussi avec les élèves d'une maison d'enfants juive, à propos de leur absentéisme les jours de Chabbat. Dialogue et fermeté avaient réglé le problème assez rapidement. Mais en cette rentrée, elles sont trois, élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, deux sœurs et une copine, Laïla, Fatima et Samira, à refuser de retirer leur voile à l'entrée de l'établissement. Têtues ! Butées !

Difficile de faire la part des choses entre des convictions, distillées par l'entourage, déjà bien ancrées, une crise d'adolescence poussant à s'opposer, l'expression d'un mal être, mais aussi la jubilation d'être devenues, en quelques jours, les vedettes d'une sorte de télé-réalité.

Une majorité de professeur·es fait savoir qu'ils/elles n'accepteront pas d'élèves voilées dans leur cours. Le principal

s'adresse à leurs parents : *“Notre objectif est de limiter l'extériorisation excessive de toute appartenance religieuse ou culturelle. Je vous prie de leur donner la consigne de respecter le caractère laïque de notre établissement”*. Les jeunes filles ne désarment pas et sont exclues de l'établissement !

La personnalité du Principal, Ernest Chénère

Personnalité complexe et incontrôlable : sans doute un vrai attachement à la laïcité, la conviction forgée au contact du terrain que dans de tels collèges (850 élèves de 25 nationalités différentes, dont 500 musulman-es, selon les commentaires télévisés de l'époque), accepter que les uns, les unes, les autres arborent leurs convictions religieuses, leur appartenance nationale (le port du maillot de foot de l'équipe du pays d'origine a pu parfois créer des tensions vives)..., revenait à allumer le feu sous une cocotte minute devenant vite explosive. Mais aussi, incontestablement, en lui, des relents racistes, de l'autoritarisme et un égo démesuré. Il est adepte des sports de combat, en exergue sur son bureau un sabre de samouraï : il aime rappeler que *“ Les samourais ne se plaignent pas”*, même quand son logement de fonction fut tagué *“ Chenier, tu vas mourir, battard”*.

Mais surtout, nous avions pressenti qu'il avait flairé toute la notoriété qu'il pouvait acquérir grâce à cette affaire. Par la suite, il devint d'ailleurs député RPR de la 3^{ème} circonscription de Creil (de 1993 à 1997, date à laquelle il mit fin à sa brève carrière politique). Entre temps, il fut battu aux élections, cantonale puis municipale, à Creil toujours, se rapprochant alors du Front National. La candidate frontiste se désista ainsi en sa faveur bien qu'en position de se maintenir.

Ainsi, Monsieur Le Principal décida-t-il d'alerter la presse !

Dès lors, ce fut l'emballage médiatique ! Je me souviens des collégiennes traquées à la sortie des cours, des “journalistes” escaladant les grillages du collège... Nous fûmes invités en tant que syndicalistes par Dechavanne, invitation que nous refusâmes tant il n'y avait aucune garantie d'un débat sérieux sur le fond ! Des “journalistes” à la recherche du sensationnel, la plupart pigistes sans guère de formation... Je me souviens du “responsable éducation” d'un grand média dont j'ai oublié le titre me demandant : *“Mais quelle est la différence entre un inspecteur d'académie et un recteur ?”*

Et l'administration de l'Éducation nationale se retrouva piégée ! Depuis quelques années, elle avait organisé l'autonomie des établissements, répété à leurs principaux et proviseurs *“Vous êtes des chefs d'entreprise !”*... La créature avait échappé à ses maîtres : Chénère était devenu incontrôlable ! Mais l'exfiltrer en pleine affaire était devenu impossible, c'eût été donner le sentiment que le pouvoir lâchait la laïcité. Un souvenir encore : un soir très tard au Rectorat à Amiens, nous n'avons pas eu le temps de manger un morceau de la journée, nous sommes affamés, le Recteur Bridoux de l'époque doit l'être tout autant, il nous trouve dans son bureau quelques cacahuètes que nous partageons. Sans doute mon plus grand délit de collaboration de classe !

D'accord pour tenter de calmer le jeu, le Recteur téléphone, devant nous et à notre demande, à Chénère pour lui interdire tout contact avec la presse ; ce dernier, le lendemain même, convoque une conférence de presse !

Cette médiatisation eut plusieurs conséquences : la première, la principale sans doute, la venue de cet imam fondamentaliste que j'ai évoqué un peu plus haut. À partir de là, toute solution négociée devint impossible ! Le fondamentalisme avait décidé d'enfoncer un coin dans la laïcité et ces jeunes filles étaient envoyées au front.

Mais il y eut aussi un effet boule de neige puisqu'aussitôt l'affaire de Creil réglée, d'autres cas se multiplièrent un peu partout en France. Bien sûr, un tel phénomène serait advenu de toutes les façons, sans doute n'a-t-il été qu'accélééré, les causes étant plus profondes : relégation de populations et de quartiers entiers, désindustrialisation, chômage, démantèlement du monde ouvrier et de ses outils de solidarité, crispations identitaires et offensives cléricales... J'y ajouterai une politique des ZEP, qui certes octroya quelques moyens supplémentaires, mais cultiva une différence de droits qui dévia trop souvent sur des droits différents, une illusion porteuse de bien des désillusions !

Les jeunes creilloises furent finalement exclues “définitivement” de l'établissement et poursuivirent un temps leurs études par le moyen du CNED.

Finalement, elles retourneront à l'école le 9 octobre, à la suite d'un accord entre les parents et le collège. Les filles pourront mettre leur foulard dès la sortie des cours et le retirer avant d'y entrer. C'est en fait Hassan II, roi du Maroc, qui imposa cette solution par la voix de son ambassadeur auprès de ces familles : menace à l'encontre des membres des familles restées au Maroc, représailles en cas de retour au pays ? Nul ne sut ! Mais Hassan II, bien intégriste lui-même, n'admit jamais que l'on piétinât ses plates-bandes. Il avait aussi beaucoup d'intérêts et d'amitiés à préserver avec la France !

Les évolutions de la loi

Face à de telles déstabilisations, les enseignant-es publics sont bien démuni-es : seule existe une circulaire signée... Jean Zay, de 1936, portant sur l'interdiction de la propagande politique dans les établissements. Notre position syndicale d'alors, c'est à dire celle des Sections de l'Oise du SNI-Pegc et de la FEN animées par les militant-es de l'École Émancipée d'avant la scission, fut laïque, lisible par tous et eut la sagesse de ne pas cibler exclusivement la religion musulmane : *“Ni croix, ni voile, ni kippa... à l'École publique !”*

En novembre 1989, Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, saisit le Conseil d'État. Ce dernier affirme que le port du voile islamique, en tant qu'expression religieuse, dans un établissement scolaire public, est compatible avec la laïcité, et rappelle qu'un refus d'admission ou une exclusion dans le secondaire *“ne peut être justifié que par le risque d'une menace pour l'ordre dans l'établissement ou pour le fonctionnement normal du service de l'enseignement”*. Suit une circulaire de l'Éducation nationale indiquant que les

enseignant-es ont la responsabilité, au cas par cas, d'accepter ou de refuser le voile en classe. De ce fait, la situation devient vite ingérable.

Le président de la République Jacques Chirac, en juillet 2003, crée ainsi une commission de réflexion "sur l'application du principe de laïcité dans la République", dite Commission Stasi. Ses travaux serviront de base à la loi du 18 mai 2004 interdisant de porter dans les écoles publiques, mais pas dans les établissements d'études supérieures, les signes manifestant ostensiblement l'appartenance à une religion (et non des signes religieux discrets, petites croix, étoiles de David, main de Fatma...). Cette position me semble équilibrée, proche de notre position syndicale et au fil du temps a fait preuve de son efficacité, les conflits se sont apaisés peu à peu. Pour preuve aussi, cette élève du collège... Havez, attendant d'avoir franchi les limites de son établissement pour se revoiler et répondant souriante, il y a quelques jours, à un journaliste du **Courrier Picard** : "C'est normal, la France est un pays laïque. Ils interdisent tous les trucs religieux dans les écoles". Pas si compliqué finalement !

À noter qu'alors le Front National dénoncera avec virulence cette loi : en plus du racisme, l'opportunisme est son autre caractéristique.

Les premiers craquements de la gauche et... du camp laïque

Nous fûmes confronté-es au long de ces événements à de nombreuses prises de position hostiles venues "de notre propre camp", si j'ose dire, et qui aujourd'hui paraissent plus ahurissantes encore, pour ne pas dire irresponsables. Retenons, parmi bien d'autres :

- Malek Boutih, alors vice-président de SOS Racisme,

trouva "scandaleux que l'on puisse au nom de la laïcité intervenir ainsi dans la vie privée des gens, malmener les convictions personnelles". Puis évoqua "une volonté de mettre l'islam au ghetto, des relents de racisme, une démission éducative !" SOS Racisme demanda la réintégration des trois élèves et déclara : "En aucun cas, une sanction ne peut être infligée à des élèves en vertu de leur foi".

Le SNES déclara pour sa part que "[...] certaines facilités peuvent être offertes aux élèves pour l'exercice de leur croyance [...] dans le respect du principe de neutralité et dans la limite des contraintes matérielles [...] cette pratique souple et tolérante de la laïcité exclut cependant de transformer les établissements scolaires en lieux d'affrontement entre croyants de différentes confessions ou avec les non-croyants."

L'affaire de Creil fut en quelque sorte le point de départ de ce délitement. Depuis, les ambiguïtés, les confusions, les abandons, les renoncements... n'ont fait que s'approfondir au fur et à mesure que la mémoire, les débats et les luttes laïques disparaissaient des préoccupations et de l'agenda des organisations politiques et syndicales. Ainsi l'enseignement catholique privé peut se gaver d'argent public sans que beaucoup s'en inquiètent encore.

Jusqu'à aboutir à ce rassemblement contre l'islamophobie du 10 novembre... soutenu par moult organisations politiques, syndicales de gauche, d'extrême-gauche, libertaires... Au moment même où les cléricatismes ouvrent de nouveaux fronts, ce que prouve aussi cette initiative. Avant peut-être le réveil des consciences laïques ?... Espérons-le, ce serait indispensable et urgent !

Jean-Michel Bavard, Groupe Oise
le 18-11-2019 □

Le voile, ce que dit la tradition coranique...

Première manipulation des fondamentalistes : eux seuls, n'interpréteraient pas le **Coran** mais en ferait une lecture littérale, certains allant jusque répéter que "Traduire, c'est trahir !", ce texte étant en effet, selon eux, d'essence divine. Le fait que cette religion ait très vite fait œuvre de prosélytisme contredit évidemment cette interdiction de traduire : comment en effet convaincre, ou contraindre, un peuple parlant une autre langue s'il ne comprend rien à vos propos ?

De nombreux islamologues reconnaissent aussi que le **Coran** contient bien sûr des prescriptions religieuses mais aussi des prescriptions sociales, la charia ayant vocation à gérer par ses normes et règles tous les aspects de la vie sociale, culturelle, relationnelle..., une sorte de code civil étendu à la vie privée et spirituelle. Or, ces prescriptions sociales ne font que reprendre tous les préjugés, en particulier machistes, de l'époque dans le Moyen-Orient du VII^e siècle. Ce que font également à l'identique la **Bible hébraïque** et les **Évangiles**. Quant aux hadith, reprenant les propos oraux et comportements du prophète Mahomet, ils ont été rédigés des décennies après sa mort, par des râwî, transmetteurs, rarement désintéressés. Autant dire que leur authenticité est plus que sujette à caution.

Il est encore très difficile de connaître avec certitude le sens d'un mot venu d'un passé lointain et les sens n'ont cessé d'évoluer. Le linguiste et lexicographe, Alain Rey, rappelait il y a peu que le mot "formidable" a longtemps signifié "terrifiant", encore dans les romans de Victor Hugo : on ne parlait que d'un "canon formidable" au sens qu'il pouvait entraîner de nombreux dégâts et victimes.

C'est dire combien il est difficile de traduire le **Coran** rédigé dans l'arabe du VII^e siècle de la péninsule arabique. En fait, les différents versets concernés évoquent ainsi les "parures" qu'il faudrait ne montrer qu'à son époux. Problème : les débats font rage sur la signification de ce terme : certains y voient les cheveux, d'autres les mains, le visage ou encore les bijoux... D'où la prudence de Dalil Boubakeur, président du Conseil français du culte musulman (CFCM) indiquant que "le port du voile est une prescription religieuse", mais que "les femmes de confession musulmane [étaient] libres de le porter ou non sans que cela porte atteinte à leur foi". Volonté oecuménique de ne froisser personne, pas même les plus radicaux !

Le financement des constructions scolaires privées en France

Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'une intervention de Christian Baqué (1) au colloque international de Marseille en octobre 2019 : "Laïcité et régime des cultes dans les institutions locales en Europe". Les actes de cet intéressant colloque seront publiés dans quelques mois.

Dans le domaine scolaire, en France, l'État en première ligne, les collectivités, financent largement l'école privée particulariste, concurrente de l'école publique. C'est ce qui se passe depuis 60 ans avec la loi Debré de 1959 qui organise le financement public des écoles privées sous contrat d'association avec l'État : actuellement, la Fédération nationale de la Libre Pensée l'a chiffré autour de 12 milliards d'euros par an. 97% des établissements privés ont contracté depuis 1959 pour profiter de cette manne : paiement de leurs enseignants et enseignantes et de leur formation sur le budget de l'Éducation nationale, paiement de l'ensemble de leurs frais pédagogiques et de fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier...) par les collectivités territoriales et dans certains cas participation aux investissements immobiliers. C'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, essentiellement pour les établissements privés sous contrat avec l'État.

Que dit la loi ?

S'agissant des subventions d'investissement en faveur des établissements privés d'enseignement, il importe de distinguer ceux du premier degré de ceux du second, eux-mêmes à différencier selon qu'ils assurent une instruction générale ou à caractère professionnel.

Les établissements privés du premier degré : l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire – dite loi Goblet – entraîne une interdiction générale de toute aide publique provenant de l'État ou des collectivités locales en faveur des écoles privées (2).

Les établissements privés du second degré : la loi Falloux du 15 mars 1850 conduit à la même interdiction pour les établissements privés d'enseignement général.

Son article 69 permet néanmoins, dans des limites bien définies, de déroger à ce principe d'interdiction en matière d'investissement "sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement". Bénéficiaire de ces subventions les travaux et les achats d'équipement. Quant à la fourniture d'un local, il ne peut s'agir que d'un bâtiment disponible et non d'un édifice spécialement construit à cet effet.

Mais la loi du 24 juillet 1919, dite loi Astier, n'interdit pas ou n'encadre pas l'attribution de subventions d'équipement pour les établissements d'enseignement technique et professionnel privés, et le Conseil d'État, a jugé qu'"aucune disposition législative ne fait obstacle à l'attribution par les départements ou les communes de subventions à des établissements privés d'enseignement" (3).

Des aides publiques sans limites à l'investissement !

Sur les garanties d'emprunts

Aux termes de l'article L442-17 du Code de l'éducation : "La garantie de l'État peut être accordée, dans des conditions fixées par décret, aux emprunts émis par des groupements ou par des associations à caractère national, pour financer la construction, l'acquisition et l'aménagement de locaux d'enseignement utilisés par des établissements privés préparant à des diplômes délivrés par l'État. La même faculté est ouverte aux communes pour les écoles, aux départements pour les collèges et aux régions pour les lycées, au profit des groupements ou associations à caractère local". Sont concernées les classes de l'enseignement privé tant du premier que du second degré.

Cette garantie peut porter sur l'intégralité du montant de l'investissement.

(1) Président de l'Association Nationale des élus locaux Amis de la Libre Pensée. Les intertitres sont de la rédaction.

(2) Conseil d'État, 19 mars 1986, département de Loire-Atlantique. "Le législateur a entendu n'admettre que deux sortes d'établissements primaires : les écoles publiques fondées et entretenues par l'État, les départements ou les communes et les écoles privées fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, et qu'en conséquence, les dispositions de la loi du 30 octobre 1886 interdisaient aux collectivités publiques d'accorder des subventions aux écoles primaires privées.

(3) Dans un arrêt du 6 avril 1990, le Conseil d'État a fixé la règle de calcul de ce dixième : il s'agit du "10^{ème} des dépenses autres que les catégories de dépenses couvertes par des fonds publics versés au titre du contrat d'association".

Construction, rénovation, entretien de locaux de l'enseignement privé

En 1993, le ministre de l'Éducation nationale Bayrou a cherché à aggraver la loi Falloux de 1850. L'objectif était de favoriser le financement public des investissements d'établissements privés au-delà des 10%. Il a subi un échec.

En mars 2008, Xavier Darcos, autre ministre de l'Éducation nationale, accorde un avis favorable préalable à la reconnaissance d'utilité publique d'une "Fondation pour l'école" ayant pour objet de "susciter un renouveau éducatif en France en concourant à la création d'établissements scolaires libres".

La **Fondation pour l'École** se définit elle-même comme "l'outil le plus performant pour lever des fonds dans des conditions fiscalement avantageuses".

"L'établissement dit Fondation pour l'École, fondé en 2007, a pour objet de susciter un renouveau éducatif en France en concourant à l'essor d'établissements scolaires libres, ne bénéficiant pas, en l'état actuel du droit, du soutien financier direct de l'État. L'action de la Fondation concerne les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées généraux, spécialisés, techniques ou professionnels) situés en France, qui ne sont pas liés à l'État par un contrat".

Le 16 février 2010, c'est la **Fondation Saint-Mathieu pour l'école catholique** qui bénéficie à son tour d'une "déclaration d'utilité publique" de la part du ministre Luc Chatel.

Pourquoi ces deux fondations ?

Leur unique objet est le financement de l'École privée, hors contrat ou sous contrat.

Pour ce faire, ce sont des "machines à défiscalisation". En effet, l'État permet la défiscalisation des dons à une fondation "d'utilité publique" à hauteur de 60% pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et 66% pour les entreprises (et à l'époque 75% pour les assujettis à l'ISF, Impôt Sur la Fortune, jusqu'à 50 000 € par an).

Or le privé doit actuellement faire face à la dégradation, ou au mauvais entretien de ses locaux. Il lui a également fallu financer la mise aux normes pour l'accueil de handicapés. Le 21 septembre 2010, le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) a publié des "préconisations pour une politique immobilière de l'Enseignement catholique" (4).

Dans l'exposé des motifs de ce document, il est rappelé que l'école catholique est "un lieu d'évangélisation, d'authenticité apostolique, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires ou parallèles ou parascolaires,

mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne". Outre ce rappel missionnaire réitéré souvent dans le texte, le but de ces préconisations est d'armer solidement la propriété multiforme des établissements privés (diocèses, paroisses, congrégations, particuliers, SCL...) au contrôle de l'enseignement catholique, à organiser un réseau mutualisé, rationalisé, redéployé, mis aux normes, modernisé, à assurer des fonds propres aux établissements privés, à susciter la générosité défiscalisée.

Pour développer et étendre ce réseau privé, est prévu "un fonds de solidarité dédié à l'immobilier" dont l'objectif est de contourner l'interdiction de subvention publique à l'investissement immobilier pour les établissements du premier degré, et la réduction à 10% des subventions autorisées pour les collectivités dans le second degré.

C'est ainsi que la **Fondation Saint-Mathieu pour l'école catholique** devient "désormais la référence privilégiée pour l'appel à la générosité dédiée au financement de l'immobilier des établissements catholiques d'enseignement". "La Fondation a pour mission de concourir aux besoins d'investissement de nature immobilière (rénovation, mise aux normes, extension et acquisitions de locaux) et à l'entraide au sein des établissements de l'Enseignement catholique". "Elle a pour ambition de collecter des fonds en faisant appel à la générosité des parents pour compléter l'autofinancement, les interventions des banques et des collectivités locales, pour couvrir les investissements nécessaires".

Cette Fondation vise à "recueillir un milliard d'euros en 10 ans", donc entre 600 et 750 millions de défiscalisation. Sur son site, elle donne quelques chiffres pour 2010-2016, dont **87** aides remboursables accordées, **10 millions €** d'aides remboursables financées, et une participation à 158 M de travaux dans les écoles catholiques.

Sa mission est explicitement culturelle. La composition de son Conseil d'administration montre le rôle prééminent, et statutaire, des représentants de l'Église, mais aussi de banquiers, de militaires. La sainte alliance du sabre, du goupillon et de la finance !

Grâce à ces reconnaissances d'utilité publique (RUP), et à la défiscalisation, ce sont "de facto" des financements de l'enseignement privé, une subvention publique, en contradiction totale avec les lois laïques de ce pays. Pour ces deux Fondations, les montants correspondant à la défiscalisation par l'État dérogent :

- à la loi de Séparation de 1905 ("La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte") ;
- à la limitation à 10% de l'investissement global de la subvention autorisée pour les collectivités dans le second degré (loi Falloux) ;
- à l'interdiction totale de subvention publique à l'investissement immobilier pour les établissements du premier degré (article 2 de la loi du 30 octobre 1886 dite loi Goblet).

(4) <http://www.fnogec.org/gestion-et-financements/actualites/preconisations-pour-une-politique-immobiliere-de-lenseignement-catholique>.

De plus, les montants ainsi accordés ne le sont plus à des établissements, qui seuls sont des entités juridiques au regard de la loi, mais à un réseau privé catholique.

La puissance publique n'a d'obligations que pour les établissements publics. Les collectivités publiques ne devraient pas, en fournissant les crédits d'investissements, organiser la concurrence avec le service public dont elles ont la charge.

Sept à huit années s'écoulent entre le besoin scolaire et l'ouverture d'un collège ou lycée public et seulement une année pour le privé comme ce fut le cas dans le cadre du "plan espoir banlieues" à Sartrouville !

En effet une autre fondation, *Espérance banlieues*, a obtenu une reconnaissance d'utilité publique et des dizaines de milliers d'euros de subventions, des dons défiscalisés de la part de Vinci, BNP-Paribas, Auchan, Thalès, Bouygues LVMH, la fondation Bettencourt, AXA, la Société Générale, Alpha-Oméga, et de collectivités territoriales.

Une aide significative à l'école privée

L'émergence dans le secteur de l'éducation de ces fondations nationales, et l'activation concomitante de structures locales ou autres, correspond clairement à une volonté de développer l'enseignement privé, essentiellement catholique, en concurrence et au détriment du service public d'enseignement financé par l'État. Au passage, cette "utilité publique" permet aussi de réduire les prélèvements obligatoires de catégories sociales favorisées en déléguant au privé une part plus importante de l'enseignement.

L'État favorise donc sciemment l'Église catholique pour l'extension de ses écoles confessionnelles en faisant financer par défiscalisation son patrimoine privé, celui de congrégations, d'associations...

La reconnaissance d'utilité publique est-elle légale pour la création d'établissements scolaires ? Non : *"L'établissement sollicitant sa reconnaissance d'utilité publique doit poursuivre un but d'intérêt général, non contraire à la loi et n'empiétant pas sur les compétences normalement dévolues à la puissance publique"*.

Aujourd'hui ces investissements aident au développement des établissements privés. Demain la contrainte de la loi Debré imposera à l'État et aux collectivités le financement public des dépenses de fonctionnement obligatoires découlant de ce développement. Au moment où l'on réduit drastiquement le financement de l'école publique, républicaine et gratuite, ces nouveaux privilèges et ces cadeaux fiscaux considérables constituent une nouvelle provocation. C'est l'école laïque qui est sacrifiée et le privé confessionnel qui reçoit de nouvelles faveurs, alors que l'État finance déjà largement l'école privée, c'est-à-dire comme dans d'autres domaines, la concurrence avec son service public.

L'ÉCOLE LAÏQUE A BIEN MÉRITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Les fondateurs de la Troisième République, voulant former des citoyens libres et éclairés ont fait l'école OBLIGATOIRE voulant venir en aide aux familles ils ont fait l'école GRATUITE voulant en finir avec les vieilles haines ils ont fait l'école LAÏQUE

LAÏQUE c'est-à-dire ouverte à tous les enfants de France, qu'elles que fussent les opinions et les croyances de leurs parents, enseignant à tous la LIBERTÉ, la SCIENCE, la FRATERNITÉ.

Pendant 70 ans, l'École Publique a magnifiquement accompli sa tâche

Elle a formé, par millions, des travailleurs probes et habiles, des hommes qui, épris de PAIX, ont su défendre aux heures sombres la PATRIE et la LIBERTÉ.

L'École Publique a été dans les villes, les villages, les hameaux
UN IMMENSE FOYER DE CONCORDE

Aujourd'hui, méconnaissant ces services rendus à la FRANCE, une majorité égarée renie l'œuvre de la Troisième République.

Elle vote les lois anti-laïques A. MARIE et BARANGE.
Elle gaspille ainsi des milliards pour détourner certains enfants des écoles publiques ouvertes à tous.
Elle réduit les crédits déjà insuffisants affectés à l'Université, aux bourses d'études, aux laboratoires, aux musées, aux bibliothèques.
Elle refuse les crédits nécessaires à la santé des enfants.

**ELLE DIVISE L'ENFANCE
ELLE DIMINUE LA FRANCE**

FRANÇAISES, FRANÇAIS, qui voulez la PAIX, la LIBERTÉ, la CONCORDE, rappelez-vous, en célébrant le 70^e anniversaire des grandes lois laïques, que défendre l'École Laïque c'est défendre la RÉPUBLIQUE

Le Comité National de Défense laïque

Affiche du CNAL 1951

Bien d'autres questions mériteraient développements, avec autant d'exemples concrets, ce que ne nous permet pas le temps établi pour cette contribution, sur laquelle nous aurons à échanger.

La loi de 1905 n'est pas morte !

En conclusion, la loi de 1905, même écornée, parfois contournée, est toujours en vigueur, et nous combattons pour son maintien et son application.

Car la situation de la laïcité en France inquiète la Libre Pensée, d'autant plus que les services de l'actuel président de la République, du ministère de l'intérieur, ont clairement annoncé leur volonté de "réformer" la Loi de 1905... pour dire ensuite l'inverse.

La Libre Pensée est opposée à toute réécriture de la Loi de séparation des Églises et de l'État, modification ou refonte. N'y touchez pas ! *"L'Église chez elle et l'État chez lui"* disait Victor Hugo.

Christian Baqué □

Obéir, coopérer, collaborer... jusqu'où ? Résister et désobéir... comment ?

Enseignant, militant engagé dans la pédagogie Freinet, François Le Ménahèze se vit retirer son poste de formateur à l'IUFM de Nantes en septembre 2010, et fut à nouveau sanctionné en avril 2011, pour avoir refusé de transmettre les résultats des évaluations nationales en CM2.*

*Le 30 septembre 2019, il postait un commentaire sur le site de **Questions de classe(s)**, réagissant au suicide de Christine Renon. S'en est suivi un échange sur son blog avec Élise Camille qui venait de lire son portrait dans la BD **Les désobéisseurs du service public** (2013, Vide cocagne), elle-même engagée dans le refus du fichage à l'école en tant que mère d'élève. Nous en publions ici l'essentiel.*

Élise :

Terrifiée par tout ce que cela révèle, et sincèrement triste du sort de Christine et de ses proches, je partage aussi votre amertume François. J'ai hâte de lire votre livre car mon expérience de lutte contre le LSUN depuis bientôt trois ans m'a conduite à vouloir tirer le fil de la vérité jusqu'à me trouver finalement au milieu de l'absurdité la plus totale, que je perçois désormais aussi en regardant le désarroi de nombreux-ses autres ac.teur-trices placés-es un peu partout ailleurs dans le même système. J'ai tout récemment découvert votre portrait dans la BD **Les désobéisseurs...**

[...] L'art est tout ce qui reste quand les autres libertés n'existent plus. Parfois dans l'Histoire les artistes conservent et attisent les dernières flammes de liberté et peuvent nous les rendre au moment où on retrouve la force de la reconquérir. On a grand besoin de l'art dans le monde de l'éducation.

Rien d'autre ne pourrait nous remettre sur des chemins de reconquête du sens après l'électrochoc, que de rétablir tous ensemble les fondamentaux de l'école publique (et des autres services publics). On peut reconvertir notre colère en une réappropriation de ces enjeux par les citoyen-nés et les professionnel-les (avec les parents et les enfants aussi !), mais c'est tout le contraire de la place d'aliéné-es volontaires, qu'on s'est employé à tou-tes nous assigner depuis des années. Il faut apprendre à être lucides, et fort-es ensemble contre les forces bureaucratiques de la désappropriation de notre intelligence collective.

Pour ma part, c'est en tant que parent d'élève que je suis tombée dans l'absurdité du système, dans le cadre du même combat contre le fichage scolaire, mais à l'époque plus récente où il est devenu un non-sujet, y compris chez

certain-es des ancien-nés acteurs et actrices (personnes ou organisations) de ce combat.

Je pense que vous auriez peut-être quelques conseils à me donner pour le poursuivre. [...]

De plus sur l'école de ma fille, je suis désormais en rupture totale administrative du fait de la manière dont a été traitée notre demande d'opposition à tous les niveaux de l'école au ministère... ce qui est difficile à vivre et à faire comprendre aux enseignant-es, et ça risque de devenir plus que compliqué ! Avez-vous lu mes témoignages ? Le premier est sur le site de "**Souriez vous êtes filmés**", les autres sur **Q2Classe(s)**. [...]

Face à l'absurdité du système

François

[...] Il faut tenter de mettre déjà en place un collectif autour de vous. C'est cela que notre chère institution déteste ! Écraser un individu seul, le sanctionner, lui mettre toutes sortes de pressions, ils se sentent forts et ils savent faire. Par contre, s'opposer à un collectif lui-même intégré à des réseaux collectifs (syndicat, mouvement pédagogique,...), la méfiance est de mise et leurs procédures tombent à plat.

Sinon, surtout, ne pas se brûler les ailes, démarrer tout en mesure pour développer au fur et à mesure la résistance selon les forces en présence. Nous avons pour nous la voie de la légitimité, des valeurs à nos missions, notre éthique professionnelle lucide et responsable face à une institution qui ne repose, elle, que sur le principe de légalité.

Pour vous aider à "résister" dans ce monde sans pitié (le dernier exemple en date nous le montre encore une fois...), je joins à cette réponse un extrait de mon livre **Désobéir est**

parfois un devoir, ouvrage à paraître, qui correspond sans aucun doute à vos questionnements.

Voici l'extrait joint :

“C'est donc chemin faisant, tout au long de nos interminables palabres et actions, que j'ai compris qu'il était possible de mener des résistances efficaces de plusieurs manières, à différents niveaux. J'en ai identifié trois qui peuvent être adoptées de façon parallèle, consécutive ou encore exclusive. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'engagent ni les mêmes risques ni la même puissance d'action.

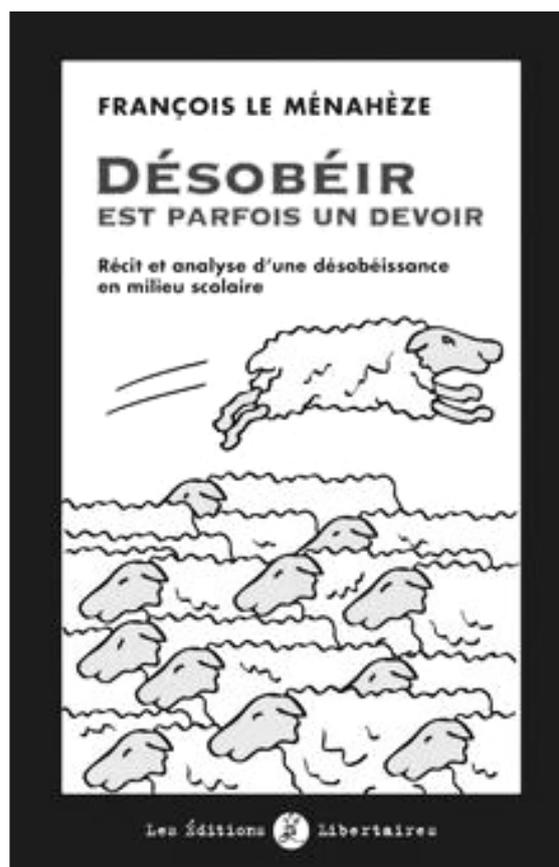
La voie 1 : Exercer sa parole – interroger – interpeller – se positionner.

L'enjeu n'est pas si aisé lorsqu'on constate comment s'exerce la parole au sein de son propre milieu, notamment lorsqu'il se joue des relations de pouvoir, voire de pression. Une des premières instances de parole dans le milieu enseignant reste le conseil des maitres. Le premier exercice de cette parole est donc d'aborder directement dans son équipe la question de la réforme en jeu ou encore de mettre à l'ordre du jour un point à débattre. Cette forme demande tout simplement d'être capable d'interroger celle-ci, d'interpeller les collègues sur les enjeux posés par ce point, cette mesure, aussi bien en terme d'intérêts que de limites. Poser la question des valeurs en jeu, du lien avec nos missions d'enseignant-e de l'école publique au service de tou-tes. Poser la question de l'intérêt en termes pédagogique, éducatif, didactique, ceci aussi bien pour les élèves, pour leurs parents, que pour l'école en elle-même. Chacun peut ainsi éviter l'étouffement dans lequel on s'arrange dans sa solitude enseignante et, d'autre part, pour que l'ensemble des personnes puissent se questionner elles-mêmes, voire se positionner.

Le plus difficile dans cet acte individuel, au service du collectif, est de ne pas entrer dans le jugement, si vite atteint dans ce type de contexte et bien souvent stérile. Il s'agit simplement de remettre du collectif, de la parole sur un métier devenu bien souvent solitaire et culpabilisant. Cette étape ne paraît pas « manger beaucoup de pain » mais elle est néanmoins essentielle. L'enjeu reste bien de mettre de la parole, d'oser l'ouvrir en conseil des maitres, de provoquer l'échange et la discussion, de mettre chacun face à ses responsabilités professionnelles et humaines. Et comme l'affirmait De La Boétie dans son **Discours sur la servitude volontaire** : « Sans le soutien actif du peuple, les tyrans n'auraient aucun pouvoir. La désobéissance passive suffit à briser les chaînes de la domination ». Ce simple questionnement paraît profitable à tou-tes... et plutôt efficace.

La voie 2 : De la parole... à l'action - ne pas coopérer - contourner - détourner.

L'idée est ici de ne pas se contenter de la parole « questionnante », mais de décider de passer à l'action. Ce premier grain de sable dans la machine pourtant bien huilée peut prendre diverses formes. L'imagination ne manque pas alors : contournement – omission –



détournement – etc. Les stratégies sont nombreuses. Il peut s'agir de détourner une mesure, celle des évaluations nationales par exemple, en modifiant par exemple les temps de passage des élèves, ou encore en sortant des consignes stricto sensu, les résultats seront alors viciés et l'analyse ultérieure qui en sera menée n'aura plus aucune validité scientifique. Il peut aussi s'agir d'omissions, celle par exemple d'avoir omis d'enlever ou d'ajouter un élève sur le fichier Base élèves (devenu Ondes) ou de ne pas avoir effectué la dernière mise à jour. C'est en tout cas ce qui s'est largement pratiqué dans le cadre des évaluations nationales, de l'aide personnalisée, des activités pédagogiques complémentaires, du fichage, etc. Ces petits grains de sable multipliés sont susceptibles de s'agglomérer pour aboutir à de réels dysfonctionnements de la machine.

On y retrouve le principe de non-coopération cher à Gandhi. Il s'agit bien de refuser volontairement de collaborer avec le pouvoir. Nous ne sommes pas encore à la tête du pouvoir, on agit tout simplement pour ne pas faire fonctionner convenablement le système, ne pas contribuer à la bonne marche de la mesure en question, en altérer les résultats, les rendre abscons. Il s'agit bien alors de contribuer à développer une force de non-collaboration. On ne s'affronte pas directement à l'autorité, on mesure ainsi les risques pris dans le cadre professionnel mais on cherche à neutraliser les mesures contestées. Et, bien sûr, on peut donner l'idée à d'autres d'agir dans ce sens. Un principe fondé sur le constat mené par de La Boétie, que tout pouvoir, pour s'imposer et se maintenir, a besoin du consentement de ses sujets, de leur servitude volontaire.

La voie 3 : Désobéir ouvertement - agir – s’engager – rendre visibilité – s’autoriser.

Celle-ci engage une démarche supplémentaire car elle va provoquer de réelles prises de risques pour celles et ceux qui s'autorisent à sortir du sacro-saint pseudo « devoir de réserve ». Il s'agit donc, ouvertement, d'affirmer que l'application de cette réforme ne correspond pas aux valeurs liées à ses missions d'enseignant-e. Il suffit de regarder chaque réforme sous le filtre de sa mission principale, essentielle, qui est l'intérêt premier des enfants qui nous sont confiés. Le fait de s'autoriser à dire « non » ne se vérifie pas seulement comme un simple acte de résistance mais comme la seule possibilité de retrouver une autorité aujourd'hui largement perdue sur son métier. La caractéristique de cette démarche est qu'elle s'effectue au grand jour, elle est affichée et assumée. Les moyens sont divers : courriers directs à l'autorité hiérarchique, positionnement dans la presse, affichage sur son lieu de travail, rencontres et actions médiatisées, etc. L'objectif reste bien de rendre visible les positionnements afin qu'ils puissent éventuellement semer de nouveaux grains de révolte et d'autres mises en action chez les enseignant-es. Il s'agit alors de revendiquer la pleine responsabilité de la désobéissance. Cette étape, comme les autres d'ailleurs, est évidemment à mener le plus largement possible de manière collective, coopérative. C'est en tout cas dans ce sens que nous avons agi lors de cette période.

Élise

Merci pour votre réponse, cependant vous me donnez des conseils pour enseignante, et pour l'heure, je ne suis pas enseignante ! J'ai juste agi en tant que parent d'élève. Je n'ai pas accès au conseil d'école, et ne le souhaite pas le moins du monde. Cette école n'est pas prévue pour que les parents y mettent trop les pieds, elle a pour projet d'école mot pour mot ce qui est écrit dans le projet académique, lui même défini par le ministre actuel...

Les parents du premier degré sur ma commune sont organisés en une seule asso "apolitique" qui vend des gâteaux et évite toute polémique (même faire en sorte que le compte-rendu de conseil d'école soit accessible aux familles l'année dernière c'était compliqué!). J'ai donc agi seule depuis trois ans même si j'étais en lien avec CNRBE, Sud, et maintenant Émancipation, qui me comprennent tout à fait, mais ne savent pas/plus quoi faire de plus aujourd'hui. Lire leurs campagnes réactualisées chaque année avec les modèles de lettres pour les familles... si on en reste là et qu'on engage plus d'actions, si ensuite on ne fait rien pour aider concrètement les parents qui justement font opposition [...]

Et les groupes de militant-es, au niveau fichages, il y a celles et ceux qui ont déjà donné, pour certain-es même un investissement démesuré, et qui n'y croient plus ; celles et ceux qui ne se sont jamais penchés sur

la question, pour qui il y a bien d'autres luttes à mener ; celles et ceux pour qui le numérique de toute manière soit on y peut rien soit on y connaît rien soi même, soit c'est sûrement très bien car "c'est le progrès".

Je vous ai retrouvé aussi cette semaine dans l'article posté le 9 novembre 2014 sur **Q2classe(s)** – il y a cinq ans – intitulé "Des directeurs d'école convoqués chez le nouvel inspecteur d'académie de Loire-Atlantique".

Cet article, dans son constat et ses analyses, la langue de bois institutionnelle et l'instrumentalisation que l'on veut faire des personnel-les de l'E.N, je pourrais avoir écrit presque le même, mais aujourd'hui cinq ans après et sans avoir vécu cette phase de la bataille. Et je trouve qu'il fait écho aussi aux raisons de la souffrance provoquée par les situations de travail insensées quand on ne trouve plus aucun moyen de ne pas collaborer. Et je veux bien parler de collaboration, je pense que c'est une disposition mentale qui apparaît à ses premiers stades de cette manière. Et c'est pour ça que c'est tellement grave à mes yeux.

En AG à Nantes, j'ai obtenu que la revendication suppression du LSUN et opposition aux fichages scolaires soit votée parmi toutes les autres par plusieurs centaines de personnel-les, et il n'y a eu aucune objection ni aucune mise en débat sur ce point. Les gens susceptibles d'être en mouvement sont d'accord. À partir de là j'ai retrouvé des personnes qui connaissent cette histoire de lutte contre les fichages scolaires et ses protagonistes, pour l'avoir vécue de près ou de loin, parmi les groupes de militant-es où je suis allée dans l'espoir aussi de retrouver des allié-es aujourd'hui, et aussi parmi les personnel-les en lutte dans les mouvements de l'EN. [...]

Une lutte au point mort... à réinvestir !

J'ai appris aussi que la lettre d'information aux familles, obligatoire pour déployer le LSUN, ce sont des syndicats qui ont obtenu qu'elle ne soit pas distribuée car il n'y avait pas de code d'accès, dans l'espoir que faute d'informer, on ne puisse pas déployer le dispositif.

Sauf qu'ils et elles ont été obligé-es de le déployer quand même, le dispositif... du coup la stratégie militante s'est retournée contre l'objectif initial... mais en se coupant de toute possibilité de réaction collective des parents du même coup : incognito ! Personne ne m'a dit ça, je l'ai trouvé aussi sur des archives des syndicats sur leurs sites. J'ai discuté dans une manif avec un directeur d'école historiquement Freinet et ouvert, qui s'était battu contre ces dispositifs et qui avait fini par se laisser convaincre qu'il n'avait plus le choix à un moment donné; mais de là à me soutenir... que ça s'était fait comme ça à cause des parents qui n'ont pas réagi à l'époque... alors qu'on ne leur a jamais rien dit et qu'ils et elles n'ont jamais eu l'information sur leurs droits prévue dans la loi ! [...]

J'ai vu deux avocats, l'un m'a dit : vous savez il y a des gens qui sortent après des années de bataille juridique on ne les reconnaît plus... Je lui ai dit que quelquefois c'est si on y va pas qu'on prend le risque le pire : de ne

plus se reconnaître soi même. J'espère que Sud va se remettre en ACTION aussi sur ces questions, avec la CNT et d'autres syndicats. Et pourquoi pas la FCPE... J'espère qu'on pourra continuer cet échange, et je lirai votre livre avec grand intérêt.

François

Je pense en effet, malheureusement, que le combat contre le fichage organisé de tout ordre est actuellement au point mort. De mon point de vue, nous avons perdu ce combat. Certains ont perdu leur poste, d'autres ont été déplacés, les trois derniers directeurs dans le 44 qui résistions avons enduré nombre de pressions et sanctions. Exemple des ultimes menaces : retrait d'un jour de salaire par jour auquel le fichier ne serait pas rempli et perte de la fonction de directeur, donc déplacement.

Suite à une ultime concertation entre nous, nous avons cédé du fait d'être plus utile dans une résistance active de l'intérieur plutôt que de tout perdre. Nous avons déjà perdu nombre de syndicats, les fédérations de parents d'élèves et de médias. Je pense que cette lutte ne démarrera uniquement en cas de "catastrophe numérique" (fuites avérées de noms, d'adresses, ...). Et là, on pourra relancer l'affaire...

L'école, l'outil numérique et l'émancipation

Élise

J'ai très bien compris qu'on ne peut pas passer toute sa vie qu'à se battre, j'ai très bien compris que certain-es ont essayé et s'y sont épuisé-es, ont été sanctionné-es ou passent maintenant leurs forces dans d'autres luttes. J'ai très bien compris qu'on ne peut pas être fier-e de tout ce qu'on a dû faire pour fonctionner quoi qu'on en pense, je sais que c'est comme ça pour tout le monde. S'il y a des gens qui se foutent en l'air ce n'est pas pour rien, et c'est sûrement aussi qu'il y en a qui sont obligé-es de faire trop souvent ce dont ils n'ont aucune raison d'être fier-es. C'est la pire aliénation qui soit. On peut pousser les gens à se raconter n'importe quoi pour sauver leur santé mentale, à les manager comme ça. Tout cela est très facile à comprendre pour peu qu'on vous le dise en face. Non, ce que je n'ai pas compris c'est que celles et ceux qui ont des connaissances qui pourraient vous aider à avancer plus vite ne vous le disent pas, et agissent comme s'il fallait – pour inspirer le respect – pouvoir revendiquer tout ce qu'on nous oblige à faire.[...]

Perso, je n'ai ni blog ni n'utilise de réseaux sociaux, je ne souhaite pas que ça change, et apprendrai à ma fille et aux autres enfants dont je m'occuperai tout ce qu'on peut faire quand on cultive les capacités qui ne sont peut-être pas des "compétences professionnelles", mais qui dans leur développement doivent leur être préalables et aussi solides que possibles. Si les ancien-nes de nos jours sont pour certain-nes devenu-es des geeks du numérique, (dans cette génération biberonnée au "progrès" matériel inconditionnel, ce n'est pas étonnant

finalement) je ne vois pas pourquoi des adultes du XXI^e siècle qui n'auraient pas commencé leur catéchisme numérique dès l'âge de l'école maternelle auraient une quelconque difficulté à l'apprendre beaucoup plus tard, pour peu qu'ils en trouvent d'eux ou d'elles-mêmes l'intérêt. Et je suis convaincue que tout ce qu'ils et elles apprendront à faire sans/avec ça ne pourra être que sources de libertés gardées sur le choix de leur mode de vie et leurs capacités à découvrir le monde et agir de multiple manières, individuellement et collectivement. [...]

Il faudrait encore avoir le souci de leur réel intérêt pour prétendre être digne de leur confiance, et c'est mentir éhontément que de soutenir que cet intérêt peut être une stratégie d'optimisation strictement individuelle. Même à un-e premier-e de la classe ! Comment peut-on être aveugle à ce point ? Avec la puissance des outils à notre disposition !

Je vous laisse sur un extrait d'une chanson de Renaud, je pense qu'il n'avait pas raison sur tout, et qu'on ne le reconnaît plus depuis un certain temps, mais quand même sur pas mal de choses il est encore plus d'actualité qu'à son époque. Et vraiment magnifique, heureusement qu'on a eu les artistes: il faut continuer à en former !

*Quand je serais grande je veux être heureuse
Savoir dessiner un peu
Savoir me servir d'une perceuse
Savoir allumer un feu
Jouer peut-être du violoncelle
Avoir une belle écriture
Pour écrire des mots rebelles
À faire tomber tous les murs! [...]
Tu dis que si les élections
Ça changeait vraiment la vie
Y a un bout de temps, mon colon
Que voter ça serait interdit !
Ben si l'école ça rendait
Les hommes libres et égaux
Le gouvernement déciderait
Que c'est pas bon pour les marmots !*

C'est quand qu'on va où, paroles Renaud, musique Julien Clerc, album **À la belle de Mai**, 1994.

Élise Camille et François Le Ménahèze □

* François Le Ménahèze est l'auteur de **Désobéir est parfois un devoir – Récit et analyse d'une désobéissance en milieu scolaire**, Éditions Libertaires, à paraître en décembre 2019. Il aussi écrit : **L'école nous donna des ailes**, Paris, L'Harmattan, août 2016, 142 p., 15 €. Il a contribué à **Ouvrons des pistes... Itinéraires de 10 enseignants Freinet**, (ouvrage collectif), Éditions du CHT, Nantes, 2016, 262 p., 15 €.

À commander à l'EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12^e, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com)

Résister à l'école du numérique

Ce livre : *Critiques de l'école numérique, on l'attendait ! Il vient de paraître aux éditions L'Échappée, collection Frankenstein. Collection constituée d'ouvrages collectifs dont l'objectif est de "retisser des liens avec une tradition ouvrière et rurale de résistance à la modernisation capitaliste et participer à la refondation d'une critique radicale de l'idéologie du progrès et discours prônant la croissance, le productivisme et le développement industriel et technologique".*

Vingt et une contributions, en plus d'un appareil de notes et annexes particulièrement précises, les travaux ont été coordonnés par Cédric Biagini, Christophe Cailleaux et François Jarrige.

Ce sont 419 pages qui nous font entrer au sein de cette vaste entreprise que constitue la numérisation de nos vies dès la petite enfance, puis à l'école et à l'Université.

Le lobbying des GAFAM

Au delà des constats : la toxicomanie digitale généralisée (nous touchons en moyenne notre portable 2167 fois par jour !) qui génère dès la petite enfance un triple effet : perturbations de l'attachement, de l'attention et incontestable addiction aux jeux en ligne où gagner c'est tuer !

L'article de Christophe Cailleaux (prof histoire-géo, militant FSU) intitulé : "La Edtech à l'assaut de l'éducation" est magistral et très étayé.

En effet, celui ci démontre comment le discours dominant est omniprésent : "il y aura les gagnants de la mondialisation et les autres, cela passe par une révolution du monstre bureaucratique qu'est l'Éducation nationale, machine à émasculer les innovateurs [...] L'EN doit devenir une plate forme pour aider les EdTech à se développer [...]", propos tenus ici par

Laurent Alexandre, médecin chroniqueur à *L'Express* lors des journées "Innogénération" organisées en 2017 par la Banque publique d'investissement.

Ce discours est directement associé au lobbying toujours plus efficace des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et autres start-up françaises qui seraient par essence "éthiques et responsables", il tend

à imposer une idéologie "ceux qui réussissent et ceux qui ne sont rien" servant des profits privés : équipements, évaluations, formations se réclamant de la "pédagogie personnalisée" nécessairement adossée au numérique, captant ainsi l'argent public.

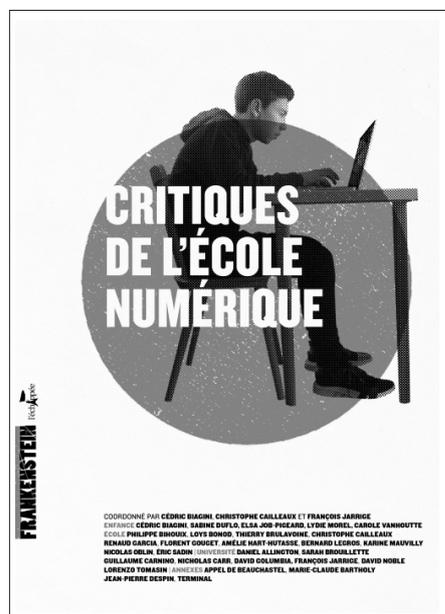
Il s'agit pour les dominants à la manœuvre de faire accepter la précarité généralisée, de s'y adapter via "l'interactivité" rendue possible par le numérique en soustrayant des moyens à l'Éducation nationale qui va sous traiter au privé des "services" où l'enseignant-e sera tout simplement en compétition avec la machine, il /elle en deviendrait l'interface, une "obsolescence programmée" du prof !

L'urgence à agir

Florent Gouget, l'un des initiateurs de l'*Appel de Beauchastel* contre l'école numérique en 2010, a fondé l'école privée *Les collines bleues* à Saint-Alban-les-Eaux. Dans sa contribution, il analyse comment le fichier Base-élève, devenu Onde (Outil Numérique Direction École) s'est imposé partout et s'inscrit dans un vaste processus de légitimation de l'entrée massive du numérique à l'école qui serait l'outil de "réduction des inégalités" et de

progrès de la transmission et de la pédagogie.

Or, selon le rapport 2015 de l'OCDE, la présence de plus en plus massive des TICE, ne fonctionne pas du tout dans ce sens, au contraire. Les résultats sont en baisse, et les inégalités croissantes. Il parle de l'urgence d'agir, une "action directe" : comme si nous étions déjà libres, débarrassés des institutions oppressives, apprenant à penser donc à pouvoir, et à associer les sens et la raison...



Le numérique, portant “l’obsolescence de la relation” travaille contre le travail enseignant, la relation étant au cœur de tout.

Mais que se passe-t-il ailleurs ?

En Belgique par exemple. Bernard Legros nous décrit les mêmes logiques avec une commission européenne inféodée aux lobbies patronaux, mais il insiste sur le “que faire ?”.

Quelles résistances individuelles, collectives alors que cette question est une pomme de discorde, souvent générationnelle, qu’il nous manque argumentaire efficace et Collectifs agissant face notamment à l’OCDE qui brandit l’urgence, la nécessité, le pilotage stratégique pour promouvoir le tout numérique, dans un contexte de marchandisation de l’éducation. L’auteur appelle à désobéir face à cette technologie utilisée pour discipliner, contrôler, disqualifier et déplacer une “main d’oeuvre” considérée comme une marchandise. L’hypnose exercée par le numérique pour aller vers une université dématérialisée, une cyber éducation est une impasse car distraire n’est pas apprendre, apprendre renvoie au savoir critique. D’aucuns avancent comme inéluctable “l’humanisme numérique”, après l’humanisme bourgeois et démocratique, pour Bernard Legros, auteur de “l’appel pour une école démocratique”, il est urgent, nécessaire de contester le discours sur la neutralité des techniques, de refuser l’injonction numérique qui impose un tempo, celui du marché, du consumérisme, de la capture de l’avenir et des utopies et travailler à penser l’Université !

Pour Nicholas Carr, penseur critique majeur du numérique aux États Unis, il s’agit également d’une question de santé publique avec des niveaux d’attention, de mémorisation d’élaboration des étudiants en baisse. Le numérique présenté par des “croyants” comme la quatrième révolution industrielle occulte les dégâts sur “nos paysages intérieurs et extérieurs”. Parler d’humanité

numérique est un contre sens car il s’agit d’une expertise technique qui constitue en soi un geste politique pour neutraliser la critique des pouvoirs dominants. Or l’humanité c’est précisément la pensée critique et la contestation de l’autorité.

S'appuyer sur des éléments précis

Les autres contributions sont toutes aussi intéressantes et les annexes permettent de se remettre en tête ce qui est à l’œuvre : 1986, début de l’informatique à l’école, vers 2010 émergence de contre pouvoir hélas insuffisants (CNRBE, appel de Beauchastel, Écran total...) pendant que fichage, évaluations par compétences et autre LSU, très dépendants du numérique, s’installaient dans chaque salle de classe, pendant que les enseignant-es, dans leur grand majorité, se soumettaient, piétinant ainsi les questions éthiques liées à notre métier.

En 2016, la loi “travail” instaure dans la continuité le compte personnel d’activité avec ses quatre grandes compétences à tiroirs, disqualifiant ce que devrait être l’évaluation en même temps que l’évaluateur !

S’insubordonner, cet ouvrage donne des éléments précis pour le faire car nous le savons toutes et tous : l’éducation ne pourra, ne devra pas être l’exécution de procédures numérisées visant à se comporter conformément, mais bien un échange entre des êtres humains visant les transmissions de connaissances, les questionnements, les recherches, la pensée critique.

Le lire, le faire lire pour avoir la force d’être davantage résistant-es !

E. Lefevre □

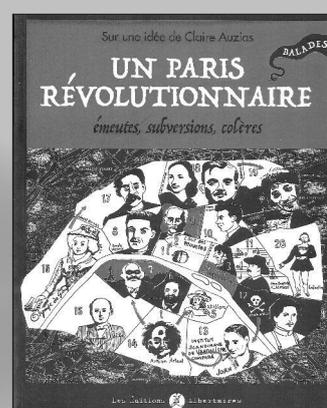
◆ *Critiques de l’école numérique*, coordonné par Cédric Biagini, Christophe Cailleaux, François Jarrige, éditions L’échappée, octobre 2019, 448 p., 25 €.

À commander à l’EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12°, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com)

Un Paris révolutionnaire

C’est une nouvelle édition, revue et augmentée, du livre imaginé et coordonné par Claire Auzias, que les Éditions Libertaires viennent de publier. Très bien mis en page et illustré, l’ouvrage n’est pas une somme des connaissances sur le sujet, mais une invitation à la balade, dans le Paris des “métèques, des voyageurs, des flâneurs, comme des prolétaires [...] C’est le livre des squats et des déménagements à la cloche de bois. C’est le Paris des étrangers dans la ville, comme dans leur vie”.

C’est un ouvrage que l’on feuillette selon son plaisir et ses envies, où lieux et personnages, classés par arrondissement, font l’objet de courtes notices. Comme l’écrit Claire Auzias dans sa présentation, les règles du jeu proposées aux auteur-es étaient précisément leur bon plaisir et entière partialité.



R. J. □

◆ *Un Paris révolutionnaire*, sur une idée de Claire Auzias, Les Éditions Libertaires, octobre 2019, format 21 x 26 cm, 416 p., 35 €.

À commander à l’EDMP (8 impasse Crozatier, Paris 12°, 01 44 68 04 18, didier.mainchin@gmail.com)

Anti-impérialisme ou union nationale contre le terrorisme ?

La révolution que mène le peuple syrien contre son sanglant tyran Bachar al-Assad met au jour, tel le révélateur du tirage argentin, le rôle des puissances impérialistes, régionales, et de leurs alliés de circonstance. Du Maghreb à la péninsule arabique, puis au Soudan et bien au-delà, aux marges de l'empire chinois, les réalités prédatrices de pouvoirs dictatoriaux alimentent la lutte désespérée des peuples.

Les inégalités et injustices et, souvent, la brutalité de ces pouvoirs sont telles que la fiction de règles démocratiques vole en éclat. Usure du pouvoir et démagogie outrancière génèrent l'amplification de la conscience politique et la contagion révolutionnaire.

En Syrie, dès 2012, surgissent des forces islamistes telles que Daesh, Al Qaïda, puis le Front al-Nosra, aujourd'hui devenu Hayat Tahrir al-Sham. Ces groupes barbares prennent à revers les combattants pour la liberté, favorisant le chaos dont Bachar al Assad tire tous les bénéfices. La politique interventionniste au Machrek des armées impérialistes russe et américano-occidentales n'a-t-elle pas provoqué l'excroissance délétère de ces factions terroristes ?

Déclin de l'impérialisme américain

L'impérialisme américain, dont les revers se sont succédé depuis la fin de la guerre au Vietnam (avril 1975), s'enlise dans l'espace du sous-continent indien et tente de s'extirper du guêpier moyen-oriental où il s'est enfoncé depuis sa guerre en Irak, sans pouvoir s'opposer à la montée inexorable de la Chine dans l'hémisphère sud et de la Russie au Machrek, via la Méditerranée orientale.

Guerres sans fin

L'administration Obama ayant pris ses distances au Moyen-Orient, le retrait inexorable des forces américaines au nord-est de la Syrie (Manbij), loin d'être une anecdote relevant d'un recul tactique, témoigne d'une absence de cohérence stratégique de l'administration Trump, obnubilée par la prochaine élection présidentielle. Le président réduit ainsi la politique au Moyen-Orient et en Afghanistan à la tenue de sa promesse auprès de son électorat de ramener les boys, seul viatique d'une possible réélection, et précipite de fait le retour des troupes positionnées en Syrie du nord.

Un tel retrait, début octobre 2019, a entraîné celui des troupes de l'alliance occidentale, laissant sur le terrain les

Forces démocratiques syriennes (FDS) vertébrées par les YPG (Unités de protection du peuple, luttant pour l'autodétermination du Kurdistan syrien)-YPJ (la branche féminine : brigades composées exclusivement de femmes) face à l'armée turque et à ses milices, aiguillonnées par un Erdogan pressé d'en découdre avec les Kurdes.

Le retrait des forces américaines

La décision de Trump est désavouée par son état-major, mais aussi par son ministre de la défense, James Mattis, démissionnaire, et par le diplomate pour les questions du Moyen-Orient Brett H. McGurk. Le mécontentement en termes d'opposition d'une majorité du Congrès et, plus grave, d'une large fraction du parti républicain, est la marque d'une exacerbation qui pourrait à terme conduire à un collapsus des institutions américaines, suite à une possible démission forcée d'un président "empêtré" dans ses relations avec les autorités russes et ukrainiennes.

Ce retrait des troupes américano-occidentales laisse libre l'espace tant convoité par Damas dans sa reconquête du territoire national. Devrions-nous rappeler que l'implication de la coalition internationale, sous la conduite des États-Unis, dans la défense du verrou de Kobané, n'était que prétexte tactique à "sanctuariser" les régions de Deir ez-Zor, sur l'Euphrate, et de Rakka, où se concentrent les gisements de pétrole, de gaz, d'eau et de ressources vivrières. Ces atouts économiques sont déterminants en termes géo-stratégiques concernant la Syrie. La cession de telles richesses, ajoute à la consternation au plus haut degré de l'État US, sachant que Daesh, toujours présent dans la région, pourrait profiter de l'opportunité pour se redéployer et se saisir de gisements de pétrole ou de gaz qu'il disputerait à Damas.

La stupidité d'un tel gâchis au regard des intérêts de l'impérialisme américain oblige le Pentagone à contraindre Trump de revenir, a minima, sur sa décision. Les forces américaines s'empresseront de réoccuper la zone des champs pétroliers afin de les «sécuriser».

Accord russo-turc

Le 22/10/2019, après d'âpres négociations, Poutine et Erdogan convenaient d'un accord qui donne à Ankara toute latitude pour une campagne militaire par terre et air pour s'emparer d'un espace dit de sécurité de 30 km de profondeur sur le territoire syrien afin d'en chasser les forces des YPG-YPJ le long des limites frontalières avec la Syrie. L'accord stipule qu'une protection armée turco-russe, composée de milices mixtes opérationnelles, assurera la sécurité dans ce territoire ainsi délimité.

Au lâchage des YPG-YPJ par les forces américano-occidentales s'ajoute l'entente russo-turque contre les intérêts de Damas, qui se voit frustré et floué par son allié russe. Les conditions sont ainsi créées pour un retour d'alliance entre les directions politiques du PYD (branche syrienne du PKK) et du régime de Damas.

Nettoyages ethniques et élimination des opposantEs

L'offensive turque pourrait, à terme, permettre à Erdogan de déplacer les populations arabo-sunnites réfugiées sur son sol vers des camps installés à la hâte dans ce couloir frontalier, au détriment des populations à majorité kurde contraintes de fuir vers l'est en direction de l'Irak.

Ce départ forcé annoncerait des flux migratoires gigantesques, pouvant concerner plus de deux millions de personnes réfugiées. Cette arrivée massive d'Arabes sunnites dans des régions peuplées de mosaïques ethniques à dominante arabo-kurde serait un désastre humain en termes de nettoyage ethnique.

Par ailleurs, l'allégeance du PYD aux forces de Damas, laisse à celles-ci les moyens de procéder à l'élimination des militantEs opposéEs au régime, y compris ceux et celles enrôléEs dans les FDS qui combattaient au sol pour les forces occidentales. Faisal Mekkad, vice-ministre des Affaires étrangères de Bachar, déjà menace : *"Les FDS ont trahi leur pays et commis des crimes de guerre"*. Le terme "trahison" est lâché, la sanction, pour beaucoup de militantEs et combattantEs sera définitive... et gageons que la direction politique bureaucratique du PKK-PYD ne leur sera d'aucun secours.

Campagne internationale contre le terrorisme de Daesh

Daesh, après s'être emparé du nord de la Syrie au cours des mois juin-juillet 2014, de Mossoul et de la province d'Anbar en Irak, proclame le Califat en août, et lance en septembre une violente offensive sur Kobané/Aïn el-Arab.

Ce surgissement inédit d'un État dit "islamique" (EI) d'une violence inouïe donne l'opportunité aux puissances occidentales pour se constituer en "coalition internationale" qui interviendra en Syrie le 8 août 2014.

La Russie, quant à elle, conduira ses propres interventions à partir de septembre 2015 contre le peuple syrien opposé à Bachar et à son régime, au prétexte de combattre le djihadisme. L'attentat parisien du 7 janvier 2015 contre *Charlie Hebdo*, revendiqué par l'EI, cause une très forte émotion nationale, qui s'exprimera par une manifestation de centaines de milliers de participantEs, à laquelle se joindront des chefs d'État de puissances impérialistes et leurs suppôts, passés maîtres en termes de terrorisme d'État, ainsi celui d'Israël.

Le ton est donné : l'alibi sera désormais "notre combat" contre le terrorisme islamiste. Le siège de Kobané/Aïn el-Arab focalise toute la lumière des projecteurs médiatiques et plonge dans l'ombre celui d'Alep, alors que 1300 combattants puisés dans ses propres forces partent le 14 octobre 2014 se joindre aux côtés des forces kurdes directement confrontées à l'assaut de Daesh.

La lutte de l' ASL contre Daesh

En 2012, le peuple syrien insurgé et engagé dans la lutte armée demandait des armes, plus précisément d'auto-défense, pour faire pièce aux incessants bombardements aux barils de TNT dévastateurs parmi les populations civiles, largués depuis les hélicoptères du régime. Mais ce peuple insurgé n'a jamais alors sollicité une quelconque intervention directe ni d'une puissance régionale (la Turquie), ni de puissances impérialistes occidentales sur son sol.

Néanmoins, sans couverture aérienne, l'Armée syrienne libre (ASL), début 2014, a bouté les forces de Daesh (lesquelles disposaient pourtant pour l'occasion de l'appui des forces aériennes du régime) hors de plusieurs gouvernorats du nord et de l'ouest du pays.

Le peuple syrien sait par expérience que les États liés aux intérêts d'une puissance impérialiste ne sauraient être souverains, et donc en mesure de promouvoir de réelles ouvertures démocratiques susceptibles d'annihiler le regain de forces terroristes.

L'intervention française

Dans les faits, si nous observons l'intervention française en Irak (opération Chammal) en 2014, puis en Syrie en 2015, nous pouvons rapidement comprendre que la lutte contre le "terrorisme" est "accessoire", occultant ce qui, concrètement se trame, s'élabore et se projette en termes d'alliances pour exercer la domination par la force armée sur les espaces intercontinentaux, dans les secteurs d'implantations d'intérêts économiques français.

"On a réussi à très bien travailler avec les Américains" résumant en termes lapidaires des membres de l'état-major français en Syrie et en Irak. Du "bon travail", mais avec une inflexion qui n'est pas sans importance : *"si on voulait un rapport coût humain/efficacité correct cela a été réussi. Mais l'objectif qui était de vaincre Daesh n'est pas atteint"* (Michel Goya, historien militaire). Observation



corroborée par le colonel Legrier, chef de la “Task Force Wagram”, qui abonde en dénonçant au sein de l’état-major, en février 2019, *“l’échec de la stratégie menée lors de la bataille d’Hajin (Syrie) fin 2018. Les destructions massives occasionnées par l’aviation franco-américaine ont semé les germes d’une résurgence prochaine d’un nouvel adversaire”*, affirme-t-il. Autrement dit, une tête de coupée, s’en dresse une autre... tout aussi déterminée dans sa volonté de violence vengeresse ! Et pourtant, l’armée française, dont la participation ne relève que de 5 % de la totalité des frappes de la coalition, n’a pas lésiné sur les moyens. Selon un relevé du journal **Le Monde**, *“notre armée a participé à 2 500 bombardements aériens, a tiré 100 missiles de croisière Scalp et 3 000 bombes. Au sol les canons Caesar ont lancé 18 000 obus de 155mm. Bilan faible”*. La France prétend, fin 2016, avoir tué 2 500 djihadistes, mais ignore l’hécatombe humaine causée parmi les populations civiles du fait de ce déferlement balistique.

L’autosatisfaction de “notre” état-major se situe ailleurs. Plus constructive serait sa capacité à élaborer des propositions de collaboration avec la puissance américaine qui partage avec la France des intérêts communs au Sahel, et au-delà sur tout le continent africain. La Task Force Wagram française, dont la participation a été appréciée sur le terrain irakien par Washington, permet aujourd’hui, selon une source militaire de bénéficier de l’aide américaine au Sahel : *“Ils nous fournissent en retour des avions de transport et des ravitailleurs au Sahel”*. “Gagnant-Gagnant” pour les deux impérialismes !

La collaboration franco-russe

Qu’en est-il à l’Est, où s’engage le dialogue avec Moscou?

La destruction du long-courrier MH17, l’Ukraine, la Crimée, le Donbass, mais aussi la Syrie seraient autant de

pommes de discorde, mais à diplomatie française rien d’impossible, d’autant que le président Macron connaît un regain de jeunesse en faisant un retour sur ses engagements chevènementistes passés. Mieux vaut multiplier à l’Ouest comme à l’Est toute piste potentielle profitable aux “intérêts français”.

L’état-major français, dont la vieille tradition est de garder des liens chaleureux avec Moscou en souvenir de la geste héroïque de l’escadron de chasse Normandie-Niémen, se soucie plus sérieusement de la coopération militaire, de la maîtrise des armements, de l’anticipation des crises, et des principes et valeurs communes... pour enfin se pencher sur ce qui constitue le cœur des réels intérêts partagés, tels qu’évoqués par Florence Parly, ministre de la Défense, J-Y Le Drian, ministre des Affaires étrangères, et leurs homologues Sergueï Choïgou et Sergueï Lavrov concernant les questions de l’Espace, mais aussi de la sécurisation commune de “nos” implantations en Afrique *“l’Espace et l’Afrique, bons laboratoires de ce que la France et la Russie peuvent faire ensemble”*. Une bonne entente permettrait à Moscou et à Paris de sécuriser leurs actions militaires et économiques en République de Centrafrique, où ces deux puissances impérialistes peinent à s’implanter.

“Il est important de pouvoir se parler, d’éviter les incompréhensions, les incidents, les frictions” insiste J-Y Le Drian. *“Nous avons écouté et sommes intéressés”*, confirme S. Lavrov.

Gageons que si ces approches entre états-majors et diplomates venaient à concrètement se confirmer, et il y a peu de raisons d’en douter, la diplomatie française sous la houlette de Macron devrait conduire à des relations plus souples et consensuelles avec le maître du Kremlin, qui permettraient l’acceptation du régime de Damas comme désormais convenable.

Enfin, il serait bien naïf de penser que “notre armée républicaine” demeure mobilisée pour notre sécurité. Elle est constituée au service des détenteurs de richesses et ne peut que susciter défiance et colère sur les terres des peuples qu’elle entend maîtriser et dominer. Ses buts sont de sécuriser des lieux et espaces d’exploitation et les centres de décisions liés aux sources d’appropriation de richesses. Les espaces tenus par Areva ou Total sont sécurisés par des forces armées positionnées en protection.

Perte de conscience de classe

Les armées impérialistes, elles-mêmes criminelles, génèrent la violence, qui peut s’exacerber et se retourner contre les peuples qu’elles prétendent représenter.

Ce n’est donc plus “l’islamisme” ou une autre idéologie qui donne naissance au terrorisme, mais l’expression la plus achevée du capitalisme, l’impérialisme, dont nous sommes comptables.

Quelles seraient nos responsabilités et exigences ? Il est atterrant de voir aujourd'hui que nombre de militantEs et personnages politiques prétendument de gauche ou révolutionnaires se laissent saisir et emporter par le discours sécuritaire ambiant, en permanence attisé par des politicienNEs véreux/euses de droite et d'extrême droite, qui versent dans la démagogie du combat contre la "barbarie islamiste", porté par un idéal d'union nationale et de collaboration de classe. Pour illustrer ce dévoiement de nos responsabilités militantes, ce meeting du 24 mars 2019, tenu par des organisations de gauche et d'extrême-gauche, lesquelles rassemblaient à la tribune militantEs d'Alternative Libertaire, de la France Insoumise, du MRAP, du NPA, de Solidaires, de SOS-racisme. Toutes les prises de paroles firent converger vindicte et condamnation sur les cibles convenues représentées par la Turquie d'Erdogan et Daesh, évitant sans vergogne d'évoquer la figure sanglante du terroriste en chef, Bachar al-Assad, clé de voûte des impérialismes au Machrek. À l'exception des camarades d'Alternative Libertaire et du NPA, qui renvoyèrent dos à dos Erdogan et Bachar al-Assad, ce qui représente une maigre consolation! Nul n'a osé exiger le retrait des troupes françaises de Syrie et d'Irak et appeler au soutien des populations d'Idlib assiégées. Quant à Mélenchon, "notre" représentant de la gauche radicale, il persiste à se répandre en discours de légende qui essentialise le peuple kurde et alimente la confusion politique *"Incroyable courage des combattant-es kurdes. Sous nos yeux le lâche abandon de nos alliés aux mains d'Erdogan. Le parti médiatique préfère soutenir les Daesh de Goutta (sic)"*. Peu lui importe que les insurgéEs de la Ghouta se soient toujours opposéEs aux islamistes comme aujourd'hui ceux, celles d'Idlib. Récemment, le leader "insoumis" déclarait être une "bonne nouvelle" que les forces des FDS se joignent à celles du régime... et demandait même que l'armée française "aide" Bachar !

Conclusion

Les urgences se multiplient et il faut y répondre.

En Syrie, l'heure n'est certainement pas à nourrir la haine entre Kurdes et Arabes sunnites, mais d'œuvrer à concilier ce qui, historiquement, participe de leurs intérêts communs. L'insurrection de 2011 au nord de la Syrie

aurait pu permettre, sans l'intervention dominatrice en termes militaires du PKK, de définir un projet politique émancipateur commun conduisant à l'éradication du régime du dictateur Bachar al-Assad, ennemi de la majorité des citoyenNEs syrienNEs, a fortiori kurdes. Dès 2011, la question de l'autodétermination du peuple kurde a été évoquée, et reconnu son combat légitime contre le pouvoir colonial turc. Aujourd'hui, la dérive politique du PKK-YPG est consommée. Leur allégeance réitérée au fasciste Bachar al-Assad les conduira inéluctablement à l'humiliation et à la violence du mépris. L'impérialisme russe participera au maintien du peuple kurde de Syrie dans l'asservissement. Il n'est pas possible de penser que le PKK-YPG puisse affirmer et maintenir un territoire libre avec de tels maîtres, pas plus que sous l'autorité passée des impérialismes occidentaux.

Le peuple syrien doit être impérativement soutenu, dès lors qu'il continue à faire vivre l'épicentre des révolutions arabes qui se réactivent en Algérie, en Égypte, au Soudan, en Irak, au Liban. Le peuple palestinien, autre épicentre, ne saurait tarder, encore et toujours, à se soulever.

Pour ce faire, nous devons nous opposer à la démagogie populiste qui dévoie nos acquis théoriques, élaborés au cours des décennies passées par des militantEs et intellectuelLEs révolutionnaires, que nous devons, militantEs syndicalistes, nous réapproprier.

De même, la vigilance et l'action s'imposent contre la démagogie populiste qui fait force de loi dans les instances politiques des puissances impérialistes dont le couple infernal Trump-Poutine est l'illustration.

Même modestement, nous devons militer sans sectarisme pour l'union de ces peuples en révolution et œuvrer à leur soutien.

Notre engagement anti-capitaliste et anti-impérialiste doit nous mobiliser pour exiger le retrait des troupes françaises en Irak et en Syrie, ainsi que l'ensemble des troupes étrangères qui prennent souche dans ces pays pour mieux les dépecer. Alors œuvrerions-nous à tarir les marais djihadistes et à nous prémunir des attentats islamistes.

Claude M., le 7-11-2019 □

Almanach d'histoire ouvrière

05 décembre 1954 : un appel du Bureau politique du PCF invite ses adhérent-es dans l'enseignement à mettre fin à la double affiliation FEN/CGT. Si lors de la scission CGT-FO de 1947 la Fédération de l'Éducation Nationale, a refusé de choisir, elle autorise la double affiliation avec l'une des deux confédérations. Il y a donc une éphémère FEN-FO, et une FEN-CGT avec structure fédérale, congrès, mensuel... mais elle apparaît comme concurrente de la FEN, et perd du terrain dans les votes internes. Les directions du PCF et de la CGT veulent mettre fin à la double affiliation pour se concentrer sur la FEN, mais la majorité résiste. Le PCF s'adresse donc directement et officiellement aux enseignant-es. La raison de fond : l'hostilité à la notion de tendance. La majorité des militant-es quittent donc la FEN-CGT qui disparaît progressivement définitivement. Au début la tendance "cégétiste" a du mal à exister car elle veut se fondre dans la majorité (toujours ce refus des tendances). Encore aujourd'hui, les statuts du SNES prévoient explicitement la double affiliation possible avec une confédération laïque, et depuis cette époque il y a quelques militant-es pratiquant la double affiliation.

Pour le retrait des forces armées turques en Syrie ! Pour le retrait de toutes les forces étrangères et impérialistes, sans exception !

Avec la complicité de Donald Trump qui lui a donné son accord, le dirigeant turc Erdogan a engagé son armée, le 9 octobre, dans les territoires syriens jusqu'alors contrôlés par les forces kurdes syriennes.

Depuis des années, en Turquie, Erdogan mène une guerre féroce contre le peuple kurde, corrélativement à la répression menée contre l'ensemble des opposants, contre les syndicalistes et les démocrates. Maintenant, Erdogan envoie son armée en Syrie, et le Collectif condamne fermement cette intervention.

Ainsi, après avoir utilisé et instrumentalisé les forces kurdes de Syrie dans la lutte contre Daesh tout en préservant le régime criminel de Bachar al-Assad, après avoir tout fait pour interdire à la révolution populaire syrienne de mettre à bas la dictature de Bachar al-Assad, le gouvernement américain livre ses anciens "alliés" kurdes en Syrie aux armées d'Erdogan.

Une telle "trahison" ne peut que conforter la dictature de Bachar al-Assad, comme elle conforte Erdogan.

Les différents alliés des États-Unis, dont la France, peuvent bien "protester" contre l'offensive turque en Syrie et le blanc-seing donné à Erdogan par Trump, ils ont eux-mêmes accompagné la politique américaine en Syrie depuis le premier jour de l'insurrection populaire syrienne, politiquement et militairement. Ils ont prétendu combattre Daesch tout en protégeant Bachar al-Assad, comme si l'on pouvait combattre l'un en protégeant l'autre.

À l'inverse nous réaffirmons : en finir avec le régime de Assad demeure une exigence parfaitement légitime.

Satisfaire les revendications démocratiques des Kurdes syriens (des différentes composantes de la population syrienne) est parfaitement légitime. Les deux sont inséparables. Et c'est aux Syriens et à eux seuls (dans leurs diverses composantes), de décider de leur propre avenir, non aux impérialismes et aux puissances régionales.

Sur cette base, nous exigeons le retrait des forces armées turques comme nous exigeons le retrait de toutes les forces étrangères et impérialistes en Syrie, sans exception.

**Collectif Lyon 69 avec la Révolution Populaire Syrienne,
Lyon, le 10 octobre 2019** □

(CISyLD, Ensemble !, L'insurgé, NPA, Union Syndicale Solidaires, Émancipation, UJFP)



A propos de l'agression de l'armée turque sur le canton d'Afrin (Rojava)

Alice et le maire

On attend un film politique ; en fait hormis la dimension générale de la critique des milieux de pouvoir – à quelque niveau qu'on la prenne au cinéma comme à la télévision, il y a eu des oeuvres fortes et mémorables sur ce thème – c'est un duo psychologique qui l'éclipse.

Le jeu des deux protagonistes est remarquable, celui de Fabrice Luchini surtout, très intériorisé et nuancé, la sincérité de son amitié admirative pour une égale renversant les schémas attendus de la séduction exercée sur un homme vieillissant par une très jeune femme.

Je ne peux manquer d'évoquer, quant à la justesse de la peinture du milieu, d'une froideur technique effrayante où le "sensible"* n'a aucune place, mon expérience parisienne de conseillère municipale au début de ce siècle...

Les deux amis tentent ensemble une approche vraiment politique des problèmes et de leur fonction au service d'un idéal, celui qu'à gauche, la vraie, nous servons avec plus ou moins de vigueur, de constance, d'indépendance aussi. Qui a à voir avec le métaphysique ; c'est la vérité de leurs échanges, de leurs lectures communes qui développent en eux cette force de nager ensemble à contre-courant et de préférer servir une certaine idée de la société que leur propre carrière. Qu'il et elle ruinent pour finir.

Le fatalisme pessimiste de la leçon aurait pu être allégé.

Par exemple par le développement de pistes amorcées et laissées en suspens, comme celle de cet imprimeur qui lui aussi rayonne d'une vaillante et subversive humanité et méritait mieux que cette coucherie sans lendemain avec l'héroïne.

Le lyrisme et la force du discours du maire condamné auraient pu aussi susciter autre chose que le vide affligeant d'une censure sans appel.

Sur le plan de l'image, au cinéma plus encore que dans les autres arts, la forme EST le fond, l'enfermement d'un tête à tête presque continu sur fond de galerie courtisane, aurait pu être aéré par l'utilisation de ce "Film sur le Futur" dont le contenu nous est soustrait dans la séquence de la projection.

Au total une œuvre ambitieuse au départ, desservie au fond par la prouesse d'acteur et d'actrice au détriment d'une ouverture et d'un approfondissement porteurs d'espoir.

Plus puissamment politique est *Joker* (USA 2019 de Todd Phillips), lui aussi remarquablement interprété (par Joaquin Phoenix) mais qui du fait du sujet même : l'injustice sociale, peut bénéficier auprès du public d'une étonnante résonance, dans un contexte différent, sur un mode plus tragique, avec le mouvement des Gilets Jaunes.

Marie-Claire Calmus □

◆ *Alice et le maire* (France, 2019) de Nicolas Paris, avec Fabrice Luchini et Anaïs Demoustier.

* Concept du philosophe Jacques Rancière désignant les affects dans tous les domaines de l'existence dont le politique.

Détour par la chanson occitane

L'année 2019 aura été celle de la disparition de la chanteuse Rosina de Pèira.

C'était l'une des grandes voix depuis les années soixante de la "chanson occitane".

Disparition peut-être, sans doute même, passée inaperçue "en France", tant la vie culturelle des "territoires", comme on dit aujourd'hui est loin, bien loin des préoccupations et des intérêts de l'actualité nationale. Pour échapper si peu que ce soit à ce carcan centralisateur, nous emprunterons quelques lignes à Claude Marti, autre figure emblématique de la chanson occitane, et au-delà...

"Une voix sans pareille, capable de donner à une modeste « pastoraleta » l'ampleur de la majesté, la prestance d'une reine". L'ami Paco Ibanez voyait en Rosina notre Oum Khalsoum, celle qui est essentielle pour redonner sa réalité à tout un peuple, celle qui fait de ce peuple un être lisible par tous les citoyen·nes de la planète, de quelque langue qu'ils/elles soient, de quelque lieu qu'ils/elles l'entendent... Pour Claude Nougaro, elle était "la vibration évidente qui monte de la courbure des horizons de cette terre". Et les horizons de cette terre, et les gens qui en sont le paysage primordial, Rosina, celle de Pèira (son lieu d'origine) savait les dire chacun dans sa langue d'Oc particulière, avec toute l'affection qui était pour elle la forme la plus élaborée du respect.



Pierre Bergès □

Catherine, notre infatigable militante, on t'aime !

Nous nous sommes tant inquiété-es, quand nous ne t'avons pas vue aux dernières manifs, toujours à gauche, comme tu te plaisais à le rappeler, ni à Lannemezan devant la prison de Georges Ibrahim Abdallah, quand tu n'es pas venue au dernier comité de gestion du local EDMP, et quand tu n'as pas pu me répondre lorsque je t'appelais du SNES pour connaître l'heure du rassemblement en mémoire du massacre d'État des militant-es algérien-nes le 17 octobre 61. Mais tu nous avais tellement habitué-es à dépasser toutes tes souffrances personnelles pour maintenir tes engagements collectifs et amicaux, que nous avons choisi l'espoir, jusqu'à ce que Patrick confirme que tu avais décidé d'arrêter les traitements. Déterminée jusqu'au bout, à choisir ta mort comme tu avais choisi ta vie.

Ta disparition soudaine nous a tou-tes attéré-es et laissé-es démuni-es, nous renvoyant par flashes des souvenirs d'histoires communes familières, mais cruellement inachevées... pour tes nombreux terrains de luttes, comme dans nos cœurs.

Militance, affection et respect de l'autre

Rares sont les personnes qui auront concilié comme toi militance, affection et respect de l'autre, avec autant de constance et de générosité. Tu évitais de juger, de vexer, de te moquer (la seule personne dont tu te moquais, c'était toi, dans une autodérision riieuse). Tu ne polémiquais jamais inutilement (même s'il t'arrivait d'éclater quand tu considérais que les lignes rouges étaient franchies).

Au point que pour chaque collectif que tu avais choisi d'investir ou de créer tu étais des leurs, des nôtres et en même temps, pour chaque camarade de lutte tu étais son amie, notre amie...

Ta rigueur et ton efficacité militante n'était plus à prouver, comme l'ont relevé les auteurs d'ouvrages sur les militant-es, qui t'ont distinguée, au grand étonnement de celles et ceux qui étaient dépité-es de ne pas s'y trouver. Dans ton agenda gonflé de tracts, de lettres et de programmes, tu arrivais à caser un emploi du temps serré, rythmé par nombre de rendez-vous militants, comme le petit déjeuner collectif à la Mouff ou le marché du dimanche incontournables moments de débat et de diffusion, les premiers mercredis du mois à la Concorde pour Mumia, les réunions à l'EDMP, le MRAP, les projections, débats et fêtes dans "ton" cinéma la Clé, la table "de

Catherine" aux spectacles de Jolie Môme, quand tu ne nous entraîna pas après des manifs, dans des expos, ou à la Comédie Française... Nous nous sommes toujours demandé comment tu trouvais le temps pour te restaurer et te reposer... Et comme si ça ne suffisait pas, toujours curieuse, tu restais ouverte à de nouvelles dynamiques. Ainsi, tu as soutenu les Gilets jaunes dès le début et participé aux manifs, t'étonnant des réticences de certains de tes proches.

Mais dans ces programmes journaliers très chargés tu savais prendre du temps pour ce qui importait à celles et ceux que tu aimais. Tu aidais Patrick, ton compagnon, à la librairie du Point du jour. Tu n'oubliais jamais tes proches, les accueillant plus ou moins longuement chez toi, leur rendant régulièrement visite. Particulièrement celles et ceux en difficulté ou hospitalisé-es. Tu auras passé plus de temps à l'hôpital pour apporter du réconfort à celles et ceux qui t'étaient chère-es, que pour t'occuper de ta santé, qui était pourtant loin d'être aussi vaillante que l'énergie que tu mettais dans tout. Le fait que tu souffrais énormément en marchant ainsi que ton amaigrissement et ta fatigue rapides passaient après l'urgence de l'action politique et syndicale.

Anticapitaliste, anti-impérialiste, anticolonialiste et antiraciste, antifasciste, solidaire

Ta réserve, ta timidité, ta réticence à t'inscrire dans le formalisme des tours de parole, tempéraient à peine une radicalité et un engagement qui t'a toujours portée dès la fac, en 68, à Nanterre avec le mouvement du 22 mars, le marxisme-léninisme... Anticapitaliste, anti-impérialiste, anticolonialiste et antiraciste, antifasciste, solidaire avec les sans papiers (notamment à Saint-Bernard et sur le piquet de grève de Xantrilles dans le 13^{ème}), les peuples opprimés, le Vietnam, la Palestine, les mouvements de libération en Amérique centrale et du Sud, tu as combattu aussi les répressions d'États, et l'enfermement carcéral, pour Mumia Abu Jamal, Georges Ibrahim Abdallah, des ancien-nes militant-es d'Action directe et des Brigades rouges...

Enseignante d'anglais dans le 93, au collège Ronsard à Tremblay, établissement bien mobilisé avant ta retraite, tu étais syndiquée au SNES et avais rejoint l'École Émancipée, puis après la scission l'Émancipation tendance intersyndicale ;



tu as participé à la vie syndicale et de la tendance à tous les niveaux. Tu as soutenu dès le début de ta carrière les luttes des Auxiliaires pour leur réemploi et la titularisation immédiate et sans conditions (c'est dans ces collectifs de non titulaires et dans les congrès FEN 93 que nous avons appris à nous connaître) et tu t'es battue contre la répression dans les quartiers populaires et pour les droits des élèves. N'hésitant pas à tapisser tous les murs de ta salle de classe des cartes postales que tes élèves t'avaient envoyées. Autant de manifestations qui n'ont pas simplifié tes rapports avec la hiérarchie. Mais tes élèves t'aimaient, comme le grand jeune homme qui t'a serrée dans les bras à Lille où nous étions pour un congrès national du SNES.

Tes orientations politiques et syndicales te classaient déjà dans les structures minoritaires, mais parmi ces orientations tu choisissais celles qui étaient parmi les plus difficiles et dans lesquelles peu de camarades s'investissaient. Et tu mettais tellement de cœur, d'énergie et de régularité dans chacune de ces luttes, de ces collectifs, que tu en devenais bien souvent une activiste importante, quand tu ne les créais pas. Tout en conservant les modalités "traditionnelles" de mobilisation (manifs, diffusions de tracts, affichage, courriers postaux, contacts interindividuels...), dont tu vantais l'efficacité en reconnaissant qu'elles te prenaient beaucoup de temps.

Et puis tu savais si bien gagner les gens à tes batailles. Tu as ainsi pu organiser une rencontre internationale sur l'oppression des peuples à la bourse du travail de Bobigny, avec le soutien de la FEN 93. Quant-à l'acquisition du local de l'EDMP, dont tu as été depuis le début animatrice puis gestionnaire, tu étais bien une des rares à croire tout au long de ces trois années de mobilisation pour cet achat à la possibilité d'y arriver. Tu rapportais à chaque réunion de nombreux chèques de soutien glanés dans ton entourage et dans les manifs et tu as organisé la soirée de soutien à la Belle Étoile qui a fait salle comble.

La multiplicité et la force de tes implications auraient pu te conduire à te "spécialiser" dans ces combats dont tu étais reconnue à la pointe. Mais, tout au long de ta vie, tu as remis en question et fait évoluer tes orientations militantes, n'hésitant pas à surprendre tes proches. Il en fut ainsi de ta participation aux collectifs une École pour tous et Mamans toutes égales, avec Noëlle, Suzanne et Alice et aussi de ton rapprochement du NPA, dans le cadre des réunions de A2C, avec ton ami Alain (Pojolot), alors que depuis bien longtemps tu affichais plutôt une orientation plus éclectique. Tu as beaucoup œuvré à la vie du MRAP qui n'était pas la priorité de beaucoup de tes ami-es et tu y as même accepté des responsabilités nationales non seulement parce que ton groupe 13^{ème}/5^{ème} était le plus important de Paris, si ce n'est de France, mais aussi parce que tu étais amie avec Mouloud (Aounit). Là aussi, on le voit, l'amitié et la confiance ont souvent compté dans tes choix.

Avec parfois des situations cornéliennes. Tu étais présente, en 2000, au congrès du SNES de Strasbourg où la plupart des camarades de la LCR ont décidé, en rupture avec la position traditionnelle de l'École Émancipée et des mandats pour ce congrès, d'accepter des strapontins dans l'exécutif du SNES, faisant ainsi voler en éclat la tendance ÉÉ et des amitiés forgées dans les luttes communes. Je pense que cette scission a été très dure pour toi qui affirmais la nécessité des structures révolutionnaires organisées, et qui avais de très bon-nes ami-es des deux côtés. Et là aussi tu as fait entendre ta petite musique, intraitable pour assurer la sauvegarde de l'École Émancipée non LCR qui allait donner l'Émancipation (ton vaste carnet de contacts a été mis largement à contribution) et, en même temps, faisant tout pour maintenir les liens d'amitié que tu entretenais avec les scissionnistes, contrairement à la plupart d'entre nous, qui n'avons pas eu la même grandeur d'âme.

Tu vas manquer à la défense des droits humains

Tu vas nous manquer, comme tu vas manquer à la défense des droits humains, fortement attaqués actuellement. Mais les batailles qui te tenaient à cœur sont actuellement prises en charge par des collectifs structurés et plein d'ami-es vont continuer tes combats. Pour les reprendre totalement, il nous faudrait tou-tes faire l'effort de prendre exemple sur toi pour la bienveillance systématique dans les échanges et la constance dans les orientations, les tâches militantes... jamais un mot au-dessus de l'autre... positiver toujours... relativiser avec humour... Y a du boulot ! Mais souhaitons que ton souvenir nous aide à nous rappeler l'importance de telles pratiques.

Ton souvenir, tou-tes tes ami-es l'ont évoqué le 17 novembre, à la Belle Étoile, à la Plaine St Denis. Nous l'évoquerons de nouveau le 24 janvier dans ce local de l'EDMP qui t'était si cher.

Olivier □

La fin du monde pour tous ?

Aujourd'hui, le climat se dérègle à une vitesse et une ampleur sans précédent. La fin du monde tel que nous l'avons connu n'est plus un conte pour

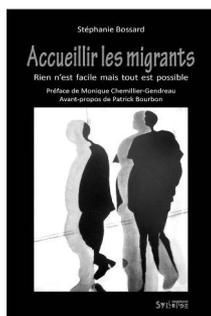


marchands de peurs en recherche de notoriété. Si ce diagnostic sans concession peut conduire les cyniques à accélérer le pas pour profiter jusqu'à la lie et à se consumer en consommant, une autre voie est non seulement souhaitable mais possible. Elle ne sera nullement une promenade de santé. Elle réclame un véritable changement de paradigme. À l'urgence de la situation doit répondre l'urgence d'agir. Ce livre traite avec brio et ironie de cette fin du monde qui n'a rien d'inéluctable. Homo Sapiens peut encore choisir de mobiliser ce qui a fait son succès, la coopération et la résilience.

La fin du monde pour tous ? Stéphen Kerckhove, illustré par Red!, éditions Le Passager clandestin, novembre 2019, 64 p., 7 €.

Accueillir les migrant·es

Stéphanie Bossard est formatrice en travail social. Militante au sein du RESF 37, elle témoigne ici de sa participation en 2016, à la création d'un collectif d'habitant·es qui veulent agir pour l'accueil des personnes migrantes et de son cheminement auprès d'elles. La voilà confrontée au labyrinthe administratif que la France propose aux personnes sans-papiers et aux demandeur·es d'asile. À Tours, une vague d'indignation porte depuis plusieurs années les militant·es et les bénévoles de nombreuses associations engagées dans l'aide aux migrant·es. Leurs objectifs se rejoignent : interpellier l'État, qui refuse d'appliquer ou applique de manière restrictive les directives nationales et euro-

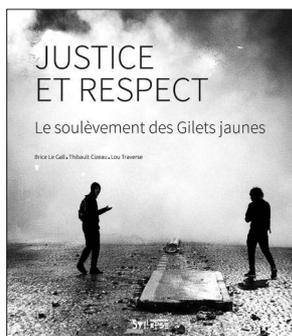


péennes, au mépris du droit international et des conventions signées par la France. Un témoignage qui pose la question : que fait-on aujourd'hui au nom de l'hospitalité ?

Accueillir les migrants, rien n'est facile mais tout est possible, Stéphanie Bossard, éditions Syllepse, novembre 2019, 192 p., 10 €.

Justice et respect

C'est au moyen de la puissance des images (120 photos noir et blanc) que les auteurs et l'autrice nous invitent à une compréhension de la révolte des Gilets jaunes, en documentant visuellement toutes les dimensions de l'organisation et de la vie de ce mouvement. Le texte permet de comprendre la durée et l'ampleur de la révolte : le rôle



déterminant des femmes, la façon dont les groupes tentent de neutraliser leurs divisions, les attitudes face à la répression policière, ou encore les manières d'entretenir la fraternité et la croyance en "un autre monde possible". Ce livre est aussi l'histoire de Sassia, Patrick, et d'autres anonymes qui ont grandi, travaillé et élevé leurs enfants dans des espaces qui subissent de plein fouet les effets du capitalisme néolibéral. En suivant plusieurs Gilets jaunes dans leur vie quotidienne, ce livre donne la parole à ces femmes et à ces hommes entrés en révolte.

Justice et respect - Le soulèvement des gilets jaunes, Thibault Cizeau, Brice Legall, Lou Traverse, éditions Syllepse, novembre 2019, 224 p., 25 €.

La maison qui relève les femmes

Créée il y a vingt-deux ans par Bernadette Rwegera, Rwandaise, l'association Ikambere est un lieu à Saint-Denis, où les femmes migrantes touchées par le VIH/sida trouvent refuge. Ce livre raconte comment, ensemble, ces femmes se relèvent et reviennent à la vie : l'accueil inconditionnel et chaleureux à Ikambere, le partage avec d'autres qui ont connu les mêmes difficultés, l'acquisition des clés pour s'installer en France, la compréhension et le contrôle de la maladie. À la manière d'un carnet de voyage, les illustrations restituent la saveur de la vie à Ikambere, le partage du repas, la place de la fête et de la danse. Il donne aussi la parole aux professionnel·les qui accompagnent ces femmes puissantes qui puisent au plus profond d'elles-mêmes la force d'avancer, de faire des projets et de les réaliser.

Ikambere la maison qui relève les femmes, Annabel Desgrées Du Loû, illustré par Jano Dupont, éditions de l'Atelier, novembre 2019, 144 p., 19,90 €.



NOTRE LIBRAIRIE L'EDMP

8 impasse Crozatier - Paris 12 - tel 09 75 51 19 62

OUVERTE

LE MERCREDI DE 15H à 17H

Elle peut fournir tous les livres. Il suffit d'en donner le titre, l'auteur, l'éditeur et éventuellement la collection.

par courrier ou par mel :
didier.mainchin@gmail.com

en indiquant l'adresse de livraison et un contact tel ou mel

CHÈQUE À L'ORDRE DE L'EDMP APRÈS LIVRAISON

(Vous faites confiance aux libraires pour les prix : on vous fait confiance pour le paiement)

Sauver le local Crozatier : On l'a fait !

L'acte d'achat du local par l'association EDMP (L'Émancipation par la Diffusion de Médias Progressistes) a été signé le 18 février 2019. Notamment grâce aux contributions de nombreux/ses lecteurs/trices de notre revue, que nous tenons encore à remercier ici. On a fait le plus gros. Il reste à payer les mensualités du prêt et à financer les travaux pour améliorer l'agencement du local : le soutien de touTES reste d'actualité !

Pour permettre d'améliorer l'agencement du local EDMP vous pouvez :

- verser un apport à l'association par virement sur le compte BRED L'ÉMANCIPATION DIFF MÉDIA PROG, IBAN : FR76 1010 7001 3300 8200 4850 025 ; BICS : BREDFRPPXXX
- ou par chèque, sur le compte ci dessus, à envoyer à EDMP 8 impasse Crozatier 75012 PARIS

Et contribuer au remboursement du prêt par un virement bancaire régulier de 5 à 20 € par mois (ou plus) sur le même compte ci-dessus, et en devenant ainsi, si vous le désirez, adhérent·E de l'association EDMP.

Pour toutes informations, précisions, propositions contactez-nous : par mail (edmp@numericable.fr) ou par téléphone (0620555761).

18 décembre – 18h

Journée Internationale des MigrantEs

Nous, Collectifs de Sans-Papiers et MigrantEs, Syndicats, Associations, Collectifs de solidarité, États Généraux des Migrations, Marche des Solidarités appelons à des manifestations et rassemblements le 18 décembre, journée internationale des migrantEs.

Nous marcherons toutes et tous ensemble pour affirmer avec encore plus de vigueur : “Égales, Égales, personne n’est illégal”.

Nous marcherons pour la ratification par la France de la “convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille” adoptée par l’ONU le 18 décembre 1990 et qui vise à garantir l’égalité de traitement entre travailleurs et travailleuses françaisEs et immigréEs.

Nous marcherons pour stopper la montée des nationalismes, le développement du fascisme et de toutes les formes de racisme.

Nous marcherons en mémoire des dizaines de milliers de femmes, d’enfants et d’hommes mortEs sur les routes de la migration, victimes des frontières et des politiques meurtrières des gouvernements des pays les plus riches de la planète et de leurs complices.

Nous marcherons pour la liberté de circulation, pour la fin du système de Dublin, l’abandon de la Directive retour et la fermeture des centres de rétention.

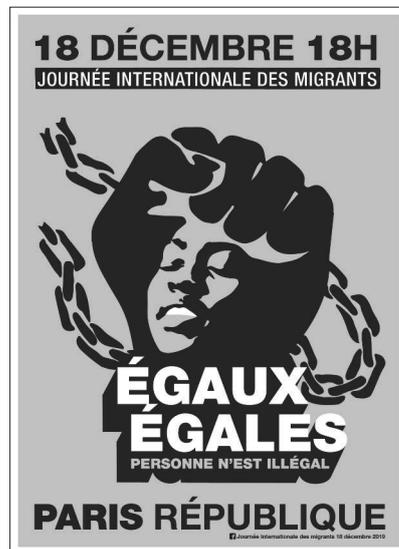
Nous marcherons contre l’idée fautive que l’immigration crée du dumping social, pour la régularisation des sans-papiers et pour l’égalité des droits de toutes et tous.

Nous marcherons pour soutenir et amplifier les grèves et luttes des Sans-Papiers pour obtenir leur régularisation et la justice sociale.

À l’heure où le gouvernement annonce des mesures sans précédent : immigration “choisie”, privation – pour les demandeurs d’asile – d’accès à la protection maladie pendant les trois premiers mois après le dépôt de leur demande, durcissement des conditions d’accès à l’Aide Médicale d’État (AME), **nous marcherons pour affirmer que l’égalité ne se discute pas, elle doit être mise en œuvre, maintenant.**

C’est la précarisation générale et la remise en cause des acquis sociaux par les politiques répressives et d’austérité menées par les gouvernements successifs, spécialement celui d’Emmanuel Macron, qui exacerbent les discours de haine, accroissent la pauvreté et le repli sur soi dans la population.

C’est en luttant ensemble que nous pourrons nous battre efficacement pour une société meilleure, solidaire et égalitaire.



Écrire en lettres d’imprimerie

Nom et prénom
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Adresse mel

Je m’abonne à la tribune de libre expression *L’Émancipation syndicale et pédagogique*

Abonnement **Réabonnement**

Montant de mon abonnement :

Je soutiens *L’Émancipation syndicale et pédagogique*

En participant à la souscription permanente

Montant de ma participation :

J’adresse mon chèque à **Pierre Stambul, 27 promenade du grand large, 13008, Marseille**
(chèque à l’ordre des Ami·e·s de l’Émancipation)

ou j’effectue un virement sur le compte Les Ami·e·s de l’émancipation (Caisse d’épargne)

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0058 8034 722

Pour joindre le trésorier : pierre.stambul@orange.fr

1 an = 10 numéros

Abonnement de soutien (salaire mensuel supérieur à 2200 €)	65 €
Abonnement	45 €
Abonnement à tarif réduit (revenu mensuel inférieur à 1300 €)	23 €

Envois doubles : ajouter 10 €

Envois pour diffusions, étudiantEs, chômeurs, chômeuses, précaires : nous contacter.

Notre revue est ouverte à touTEs celles et ceux qui partagent nos objectifs et s’inscrivent dans nos références, ainsi qu’aux collaborateurs et collaboratrices occasionnellEs que nous pourrions solliciter.

Les articles sont écrits sous la responsabilité de leurs auteurEs. Seuls ceux signés “*L’Émancipation syndicale et pédagogique*” engagent l’ensemble de la revue.

2 Édito

- 2 Les grèves seront féministes ou ne seront pas !

3 Actualité

- 3 Généraliser la grève, en étendant la mobilisation
- 4 À propos de la retraite par points

5 Économie et société

- 5 Qu'est-ce que le SNU ?

8 Un mois dans le monde

9 Dossier

Laïcité (deuxième partie)

20 École

- 20 Obéir, coopérer, collaborer... jusqu'où ? Résister et désobéir... comment ?
- 24 Résister à l'école du numérique

26 International

- 26 Anti-impérialisme ou union nationale contre le terrorisme ?
- 30 Pour le retrait des forces armées turques en Syrie !...

31 Culture

- 31 Cinéma : Alice et le maire
- 31 Détour par la chanson occitane

32 Les nôtres

- 32 Catherine, notre infatigable militante, on t'aime !

34 Notre librairie

- 35 Journée Internationale des MigrantEs

36 Chronique des sexismes ordinaires

Le prochain numéro de **L'Émancipation syndicale et pédagogique** sera daté du 6 janvier.

PARCE QUE C'EST AUSSI UNE FORME DE HAINE Chronique des sexismes ordinaires

Derrière les écrans, la violence du système patriarcal

Le 4 novembre dernier, Adèle Haenel témoignait, en direct sur **Mediapart**, des violences dont elle a été victime, entre 12 et 15 ans, dans le milieu du cinéma. Elle témoignait surtout de la raison pour laquelle, longtemps après les faits, elle a décidé de sortir du silence : pour dénoncer un problème systémique face auquel les femmes et personnes victimes sont souvent isolées, démunies. "État coupable, justice complice" scandent les manifestant-es contre les violences faites aux femmes : on le sait, les victimes sont souvent culpabilisées, leurs témoignages sont remis en cause, on en questionne le but. Pour Adèle Haenel, la position que lui donne son statut d'actrice – renommée qui plus est – lui permet d'éviter un certain nombre de ces travers, et notamment l'accusation de "faire le buzz" pour attirer la lumière sur elle, qui a souvent été portée contre les actrices pendant la vague #metoo. Couplé à la sortie du dernier film de Polanski et aux critiques et interpellations auxquelles il donne lieu, ce témoignage – pour lequel l'actrice a reçu beaucoup de soutien – montre un milieu du cinéma meurtri par la prise de conscience qu'il est à l'image de la société : machiste, sexiste, violent. Séparer les hommes des artistes, un non-sens face à cette prise de conscience d'un comportement sexiste, violent et à l'urgence de la situation.

Karine ☐

Quelles perspectives pour les luttes féministes ?

La tendance intersyndicale Émancipation organise, les 24 et 25 janvier prochains, un stage sur les questions féministes.

Plus précaires, plus touchées par les contre-réformes du gouvernement, dont la dernière en date sur les retraites, victimes de harcèlement, de violences... les femmes et les minorités de genre subissent la violence d'un système capitaliste, patriarcal, raciste. Mais la lutte s'organise : à l'international, la grève des femmes prend de l'ampleur. En France, les manifestations contre les violences faites aux femmes ont été massives, et la grève des femmes s'organise également.

Face au renouveau des luttes et aux attaques du système, nous vous proposons de venir échanger avec nous sur ces sujets et débattre des perspectives des luttes féministes,
**les vendredi 24 et samedi 25 janvier prochains,
à l'EDMP, 8 impasse Crozatier, Paris 12^e.**

Le stage est ouvert à tous-tes, mais seuls les personnels de la Fonction publique peuvent prétendre à une autorisation d'absence.

Pour toute demande d'information (modèle de demande, programme, lieu, logements,...) et pour vous inscrire au stage, merci d'envoyer un mail à karine.prevot@gmail.com

Attention, la demande d'autorisation d'absence doit être déposée auprès de votre chef.fe d'établissement avant les vacances de Noël.

Une revue pas comme les autres...

L'Émancipation syndicale et pédagogique est une revue unique dans le mouvement syndical, et cela bien au-delà de l'Éducation nationale. Dans une période d'éparpillement du syndicalisme, y compris dans l'Éducation, des militantEs qui ont fait des choix de syndicalisation différents (à la FSU, à SUD Éducation, à la CNT ou à PAS, à la CGT ou à l'UNSA) regroupés autour de la revue **L'Émancipation**, font chaque mois le pari qu'il est possible de publier une revue nationale qui rende compte des luttes et soit un outil pour celles à construire. **L'Émancipation** se veut une tribune libre ouverte à ses lecteurEs et donc capable de publier des articles contradictoires. Notre revue n'est inféodée à aucune structure politique ou syndicale, ses colonnes sont ouvertes à tous celles et ceux qui partagent ses objectifs, qui veulent faire connaître et soumettre au débat une analyse, un point de vue, réagir... De l'actualité immédiate en passant par des dossiers (laïcité, droits des femmes, syndicalisme, précarité...), des comptes rendus d'expérience professionnelle ou la présentation d'ouvrages récents concernant le monde éducatif et social, le mouvement ouvrier et son histoire, nous tentons d'être présentEs chaque mois dans un millier de boîtes à lettres. Tout le travail de mise en forme de chacune des pages est le fait d'une petite équipe de militantEs qui assurent ces tâches après leurs cours sans décharge syndicale. **L'Émancipation** est vraiment l'œuvre des travailleurEs eux-mêmes. En 2010 nous avons célébré le centième anniversaire de notre revue, la plus ancienne du syndicalisme enseignant. Aidez-nous à continuer. Lisez et faites lire notre revue. Abonnez-vous à **L'Émancipation syndicale et pédagogique** !

* E, comme *Émancipation syndicale, pédagogique, et féministe*. Depuis 2003 la rédaction de la Revue a choisi de féminiser ses articles.

L'équipe de la revue ☐